

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

### **INTRODUCTION :**

Dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants et les établissements publics regroupant des collectivités locales de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

La loi NOTRe de 2015 a complété les modalités de cette présentation. L'article L.2312.1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans les collectivités territoriales de 3.500 habitants et plus, le Maire ou le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que ceux sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses adhérents ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- Des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans la collectivité.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Depuis 2016, nous faisons concorder l'exercice budgétaire avec celui de son exécution sur l'exercice civil, l'ensemble commençant au 1<sup>er</sup> janvier. Le ROB 2020 est la quatrième édition à s'inscrire désormais dans ce processus budgétaire.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un point de passage qui permet de présenter outre les orientations de l'année à venir, de rappeler ceux que sont les principaux objectifs de long terme de notre syndicat en particulier depuis 2015 avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et désormais la loi climat énergie adoptée par le Parlement en septembre dernier. Votre syndicat, en qualité d'acteur référent de l'énergie, a arrêté avec le Conseil départemental, en 2015, sa stratégie énergétique à horizon 2020/2030 et son plan d'actions (41).

L'examen de nos orientations budgétaires ne peut se départir de l'exercice qui consiste à décrire le contexte national et en tout premier lieu les mesures issues du projet de loi de finances 2020 (PLF 2020). A ce stade, de notre débat budgétaire, nous ne disposons que du projet sans connaître le texte définitif qui sera issu du débat parlementaire.

Selon les amendements au PLF 2020 et le vote définitif du texte, nous actualiserons nos orientations qui trouveront leur traduction lors de la préparation du budget primitif 2020 qui vous sera présenté lors de séance du 14 décembre prochain.

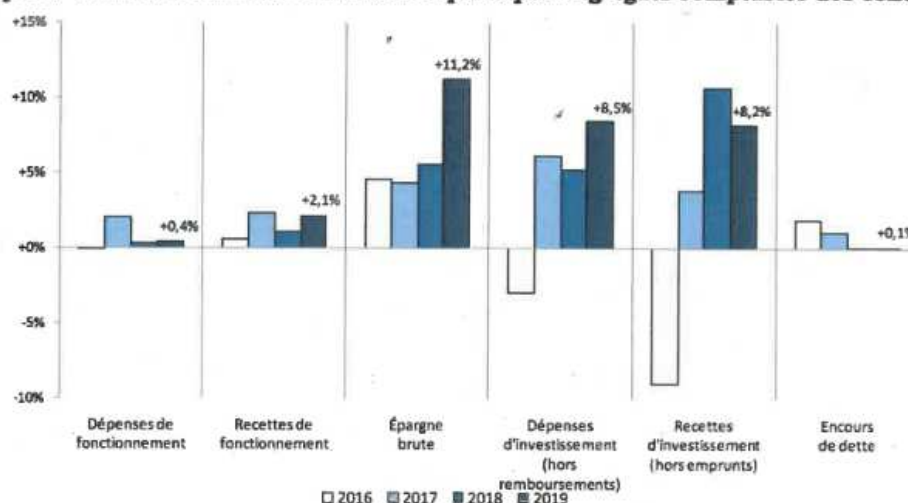
Le rapport d'orientations budgétaires s'inscrit également dans le prolongement des principales mesures financières et budgétaires appliquées aux collectivités territoriales et engagées depuis 2017.

## I - CONTEXTE DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2019

### • STABILISATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les collectivités ont continué de modérer leurs dépenses de fonctionnement (+0.4% après +0.3% en 2018). Cette modération provient, comme en 2018, autant de la stagnation des subventions de fonctionnement versées que de la maîtrise des frais de personnel.

**Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités**



Source : DGCL. Données DGFIP (comptes de gestion), DGFIP et DGCL (budgets primitifs). Budgets principaux.

Les dépenses de personnel représentent plus du tiers des dépenses de fonctionnement (66.2 milliards d'euros) et progressent de 0.7% (mesures liées au Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) quand dans le même temps, les dépenses liées aux contrats aidés continuent de baisser et ne sont pas relayées par le Parcours Emplois Compétences.

Les dépenses d'intervention (-0.1%) constituées pour l'essentiel des dépenses sociales subissent également un réajustement y compris les aides versées par les collectivités supra (Région, Département, Métropole).

Les achats des charges extérieures (prestations de service) poursuivent leur progression (+2.4% après +1.1% en 2018).

En raison du taux d'intérêt historiquement bas et d'un encours de la dette n'évaluant que très peu, les charges financières (intérêt de la dette) enregistrent un nouveau recul de 4.8%. Elles représentent désormais moins de 3% des dépenses de fonctionnement.

- PROGRESSION REGULIERE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles progressent de 2.1% en 2019 (227.3 milliards d'euros) contre +1.5% en 2018. L'enveloppe du concours financiers de l'Etat est stable après plusieurs années de contribution au redressement des finances publiques qui s'est traduit par 15 milliards d'euros de DGF supprimés entre 2014 et 2018.

Les recettes fiscales (impôts-taxes) ralentissent en 2019 à 3% contre 5.3% en 2018 sur l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages (taxe d'habitation-taxes foncières). De même que les impositions économiques progressent de manière différenciée (+6.8% CVAE) quand la CFE et l'IFER n'augmenteraient que de 0.7%. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est en légère baisse (-0.4). Pour rappel, la taxe carbone est une composante de la TICPE applicable aux énergies fossiles. Elle a été fixée par le PLF 2018 à 65.4 €/t CO2 en 2020. Après le moratoire gouvernemental, celle-ci demeure au taux de 2018 soit 44.6 €/t CO2.

La progression des subventions reçues (+1.9%) s'aligne sur la trajectoire d'août 2017.

Les recettes provenant des ventes de biens et de services (redevances) augmentent de 4.7%.

En conclusion, l'épargne brute qui se dégage d'une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement est en progression de 8.5 % en 2019 (39.4 milliards d'euros). Une fois les remboursements de la dette retranchés l'épargne nette permet de couvrir 39% des dépenses d'investissement (soit un record historique d'auto -financement de 3.1 milliards d'euros).

- ACCELERATION DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement vont progresser plus rapidement en 2019 (+9.2%) contre +4.7% en 2018 à hauteur de 58.2 milliards d'euros. On retrouve le niveau de 2013 avant les années de précédentes de repli. Le bloc communal représente les deux tiers de ce volume et augmente à lui seul de 10.4% ce qui est conforme au cycle électoral municipal.

Les ressources d'investissement (20.1 milliards d'euros) enregistrent une hausse de 3.9% dont +% pour le FCTVA. Les dotations d'équipement (DSIL-DETR) sont-elles stables.

Après une année de stabilité en matière d'emprunts contractés, 2019 verra une hausse de 7.1% d'emprunts nouveaux. Les remboursements n'augmentent que de 2.9%. le flux net de la dette sera quasiment stable et consacrera une deuxième année consécutive de stabilité après une période d'augmentation continue depuis 2003 ; Ainsi l'encours de la dette progresse de 0.5% soit 7.4% de la dette publique et 7.3 % du PIB, ratio en baisse depuis 2017.

Pour la quatrième année consécutive, la capacité de désendettement des collectivités locales est confirmée.

- FOCUS SUR LE BLOC COMMUNAL ET DES SYNDICATS

En 2019, à la faveur d'une assiette fiscale dynamique (+1.7%) représentant les deux tiers des recettes de fonctionnement, de produit des services stables et de dépenses de fonctionnement maîtrisées dont celles du personnel (54%) de l'ensemble, sont en légère baisse (-10.1%).

L'épargne brute progresse ainsi à un rythme élevé (+6.5%). Elle couvrirait 28% des investissements et soutiendrait la reprise des investissements (+16.5%) en deux ans retrouvant le niveau d'une année pré-électorale avec une hausse de 11% (+5% en 2018). Les 24.5 milliards d'euros d'investissement se rapprochent du point haut de 2013. Sur la durée du mandat municipal ouvert en 2014, en euros constant, le cumul des dépenses d'équipement se situerait en retrait de 12.4 % par rapport au précédent.

L'endettement restera limité alors même que le recours à l'emprunt progresse de 10.1% (-11.1% en 2018). Dans le même temps, on observe un flux net de dette légèrement positif et un encours de la dette stable +0.1%.

En dix ans, 40% des syndicats (SIVOM-SIVU) ont disparu. On en dénombre 5 946 en 2019. Les syndicats mixtes ont reculé de 7% depuis 2008. Les dépenses de fonctionnement des syndicats (18.3 milliards d'euros) sont en hausse de 2.3% avec une structuration différente du bloc communal. Les dépenses de personnel (+1%) n'y représentent que 25% du total quand les achats et charges externes, soit plus de la moitié (5.3 milliards d'euros), augmentent de 3.2%.

De même que les recettes de fonctionnement (Prestations- DSP : 13.4 milliards d'euros) sont stables (+0.6%) et proviennent essentiellement des ventes (38%), des prestations de services (35%) aux usagers et des impôts et taxes (17%).

Les dépenses d'investissement (5.3 milliards d'euros) sont composées essentiellement de dépenses d'équipement (92%) en hausse de 5.2%.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont constituées de subventions reçues (62%) de dotation et fonds divers dont le FCTVA. Les emprunts (1.3 milliards d'euros) progressent de 13% quand les remboursements augmentent seulement de 3.7%. L'encours de dette des syndicats (14.3 milliards d'euros) est en baisse de 3.2%.

## **II – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN 2020**

Celui-ci trouvera à s'exprimer en premier lieu dans le projet de loi de finances 2020 également avec plusieurs textes récemment adoptés dont la loi Energie Climat adoptée par le Parlement, la loi du 7 août 2019 portant transformation de la fonction publique, le projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM), le projet de loi « Engagement et proximité ». La semaine même où le GIEC publiait son rapport et l'ONU réunissant un sommet international sur le climat,

Nous tenterons de décrypter dans chacun de ces textes, les dispositions essentielles qui doivent être à ce stade appréhendées pour établir avec le plus de sincérité nos orientations budgétaires.

Rappelons en préambule que la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a prévu un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités fixé à 1.2% par an, en valeur (y compris l'inflation) et à périmètre constant.

- PLF 2020

Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance française s'élèvera à +1.4% en 2019 et devrait être de + 1.3% en 2020 soit un niveau supérieur à la zone euro qui serait de +1.2% sur les deux exercices.

En 2019, le pouvoir d'achat augmentera de +2% soit son meilleur niveau depuis 2007. Le déficit public en 2019 atteindra -3.1% du PIB (-96.3 Md €) et s'établira en 2020 à - 2.2% (93.1 Md €).

Le poids de la dépense publique dans le PIB sera ramené à 53.4% en 2020 contre 55% en 2017 avec pour objectif d'une réduction de trois points de ce ratio sur le quinquennat. L'endettement va décroître passant de 98.8% du PIB en 2019 à 98.7% en 2020.

Cette maîtrise des comptes publics permettra une baisse des impôts favorisant le pouvoir d'achat, la croissance et l'emploi ainsi qu'une baisse des prélèvements obligatoires (-10 Md €).

Les dépenses de l'Etat en 2020 s'élèveront à 278.8 Md € (+5.1 Md €). Les recettes fiscales connaîtront une hausse de 11.2 Md € pour s'établir à 291.8 Md €.

Si la masse salariée est maîtrisée à hauteur de 133.8 Md € en 2020 et confirme la création des postes dans les missions régaliennes (3 330 ETP), on observe en parallèle une diminution des effectifs (1 7053 ETP) au Ministère de la Transition écologique et solidaire qui est un axe prioritaire du Gouvernement !

- LES GRANDES ORIENTATIONS TOUCHANT A L'ENERGIE, L'ECOLOGIE, LE NUMERIQUE ET A LA FISCALITE

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des ménages en 2020, compensée par l'Etat pour les collectivités,
- Suppression de 18 taxes à faible rendement,
- Réduction du remboursement partiel de la TICPE sur le gazole accordé au transporteur routier de marchandises,
- Soutien aux citoyens les plus vulnérables avec la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté,
- Réponse à l'urgence écologique en transformant le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) par une prime ciblée sur la performance énergétique et les ménages les plus modestes, en recadrant la prime à la conversion sur les véhicules les moins polluants et les ménages modestes,
- Transparence des politiques publiques en faveur de la transition écologique en créant une annexe budgétaire unique qui fusionne trois documents budgétaires existants pour offrir une vision d'ensemble des dépenses et mesures fiscales favorables à l'environnement,
- Poursuite du Grand Plan d'Investissement avec le troisième programme d'investissement d'avenir (10 Md €) pour accélérer la transition écologique, édifier une société de compétence, ancrer la compétitivité sur l'innovation et construire l'Etat numérique,
- Poursuite de la transformation de l'action publique en rationalisant le recouvrement fiscal, en mettant en œuvre un nouveau réseau de proximité DGFIP via le déploiement des maisons France Services, en mutualisant les fonctions supports des différentes administrations par la constitution de secrétariats généraux commun dans les préfectures.

- LES PRINCIPALES MESURES DU PLF RELATIVES AUX FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Les bases d'imposition pourraient ne pas être revalorisées du montant de l'inflation avec la suppression de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition ➡ compensation taxe d'habitation.

Les concours financiers de l'Etat s'élèveraient à 49 Md € en 2020 dont 27 Md € pour la DGF, 6 Md € pour le FCTVA (+6%), 1 Md € pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL. La dotation élu local serait abondée de 10 M € pour la revalorisation des indemnités d'élus de petites communes.

La réforme de la gestion automatisée du FCTVA est repoussée d'un an pour des raisons techniques. L'Agence Nationale de la cohésion des territoires créée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est dotée d'un budget de 50 M€ dont 10 M€ pour l'ingénierie territoriale.

- LES MESURES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Protection accrue de la biodiversité avec la création de l'agence de la biodiversité,
- Hausse de 25% des crédits destinées au financement des mesures agroenvironnementales et climatiques,
- Doublement du budget des fonds AVENIR BIO pour le développement de la production agricole biologique,
- Hausse de 50% du bonus automobile pour un véhicule électrique,

- Augmentation des crédits de l'Agence de financement des infrastructures de transport,
- Création du forfait mobilité durable porté à 400 € pour les employeurs privés et 200 € pour l'Etat employeur,
- Poursuite de l'effort de soutien au développement des ENR et augmentation du rythme des appels d'offres,
- Revalorisation du chèque énergie passé à 200 € en 2019 pour cinq millions de bénéficiaire,
- Montée en puissance du programme CEE qui représentent 1.8 Md€ en 2020,
- Interdiction d'octroyer des garanties publiques à des projets ayant pour objet la recherche, l'extraction, la production de charbon,
- Abaissement à 5.5% du taux de TVA applicable à la prévention et à la valorisation des déchets,
- Refonte de la composante déchets de la TGAP pour inciter au recyclage.

- LOI ENERGIE CLIMAT

L'objectif du texte est d'inscrire dans la loi, l'urgence écologique et climatique, la neutralité carbone en 2050 qui consiste à ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que nous ne pouvons en absorber notamment grâce à nos forêts.

Pour réussir la transition énergétique, la loi comprend les axes suivants :

- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables avec : une réduction de notre consommation d'énergie fossile de 40% en 2030, l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022, l'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques sur tous nouveaux entrepôts et bâtiments, l'accélération des procédures de déploiements de projets d'énergies renouvelables notamment éolien, la mise en œuvre d'un soutien à la filière hydrogène, le développement de projets locaux avec la création de communautés d'énergie renouvelables (autoconsommation collective).
- La lutte contre les passoires thermiques responsables d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre avec un plan en trois phases : la première de nature informative et incitative (audit énergétique – limitation des hausses du loyer – déclaration de logements indécents), une seconde rendant obligatoire les travaux (obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement avant 2028), enfin une troisième avec des mécanismes contraignants (obligation des travaux).
- La mise en place de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique avec la création du Haut Conseil pour le Climat chargé d'évaluer la stratégie climatique de la France et l'efficacité des politiques mise en œuvre via l'outil de pilotage « Stratégie Nationale Bas-Carbone » (SNBC) révisée tous les 5 ans .  
A compter de 2023, mise en place d'une loi quinquennale (PPE) qui fixera tous les 5 ans, les objectifs énergétiques de la France (ENR-CEE-sortie des énergies fossiles...)  
Production d'un rapport annuel sur l'incidence du PLF en matière environnementale permettant de s'assurer de la compatibilité du budget avec les objectifs de l'Accord de Paris.  
Les acheteurs économiques (entreprises, banques) doivent présenter un reporting de leurs investissements verts.
- La régulation du secteur de l'électricité et du gaz via le mécanisme de l'ARENH (plafond passent à 150 TWH), via l'organisation de la fin des tarifs réglementés de vente du gaz naturel (2023) et leur conservation pour les ménages et les micro-entreprises en matière d'électricité, via la réduction de notre dépendance au

nucléaire à 50% de la production en 2035, via un renforcement du contrôle du dispositif des CEE.

- PROJET DE LOI RELATIF A L'ENGAGEMENT DANS LA VIE SOCIALE ET A LA PROXIMITE DE L'ACTION PUBLIQUE

Il vise à renforcer les droits des élus mais également accorder plus de libertés locales pour agir au plus près du terrain (report du délai de transfert de la compétence de l'eau et l'assainissement aux communautés de communes, renforcement des pouvoirs de police notamment dans le domaine des déchets), hausse des indemnités, formations et protections juridique des élus, hausse des seuils des marchés publics sans formalités préalables de 25 à 40 K€, renforcement du rôle des communes dans l'élaboration du PLU.

- PROJET DE LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITES

Elle vise à réformer le cadre général des politiques de mobilité via quatre objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile, via de nouvelles compétences d'autorité organisatrice de la mobilité (services d'auto-partage, de co-voiturage, de transport à la demande) avec création de plans de mobilité.
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités avec l'ouverture des données, le développement de nouveaux services et mobilités : vélos, scooters, trottinettes...
- Réussir la transition énergétique en multipliant par cinq d'ici 2022, les ventes de voitures électriques et en réduisant le coût de raccordement des infrastructures de plus de 10 places), en mettant en œuvre un vaste plan vélo (pistes cyclable, indemnités kilométriques vélo), déploiement sur la base du volontarisme des zones à faibles émission (véhicules réservés – système de vignette)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport et leur modernisation avec le désenclavement des territoires ruraux.

### **Les principales mesures budgétaires et comptables prises en 2019**

Sur le constat de l'analyse budgétaire et financière de l'ensemble des comptes du syndicat couvrant la période 2009/2018, les épargnes brutes et nettes sont à un niveau satisfaisant, notamment pour le budget principal (6 959 000 € d'épargne nette en 2018).

Sur la période observée, notre épargne nette est stable à hauteur de plus de 4 millions d'euros ce qui nous confère une bonne capacité d'endettement.

Il est également constaté que la situation globale du budget principal énergie est positive (+ 2 305 000 € à fin 2018) sur la base d'une qualité comptable significativement améliorée.

Concernant le budget déchets ménagers il est constaté sur la période observée que notre épargne nette si elle a fluctué demeure positive en étant supérieure à 100 000 €/an après remboursement du capital de la dette.

En matière de dette, nous sommes en cours de signature d'une convention d'emprunt à hauteur de 5 500 000 € comprenant :

- 1 400 000 € pour le financement de la réorganisation des quais de déchets ménagers
- 2 100 000 € pour l'éclairage public
- 2 000 000 € pour le financement des chaufferies et de la plateforme bois de Château Chinon

Pour le budget prestations de service, on constate sur la période une faible épargne nette voir un résultat global de clôture déficitaire en moyenne de 15 000 € d'ordre structurel. La masse salariale qui constitue le premier poste de dépenses tend à décroître avec le passage au Pack services désormais rattaché au budget principal.

Suite à votre décision de transférer les activités de production décentralisées d'électricité à la SEM Nièvre Energies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les opérations de cession et d'apports en nature sont en cours d'achèvement avec la désignation du commissaire aux apports chargé de l'évaluation des biens. Les opérations de cessions ne sont, à l'heure actuelle, toujours pas effectuées.

Enfin, pour le budget de la Régie de chaleur, l'analyse fait ressortir une épargne nette qui tend à se rapprocher de 0. Le financement des opérations d'équipement avec les restes à réaliser (emprunt) sont équilibrés avec une subordination de l'équilibre aux prix des autres énergies.

En synthèse, la situation financière du SIEEEN est saine avec à fin 2018 une épargne nette de 4 740 000€. L'encours global bancaire est de 7 400 000 € (au 30/09/2019) soit à peine plus d'un an de CAF brute du budget principal.

### **III - PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020**

L'année 2020 correspond à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal qui devrait être marqué par un certain nombre de lois et de textes précités portant sur l'organisation et les compétences qui laissent entrevoir un nouvel acte de décentralisation.

Notre ROB est ainsi établi pour prendre en compte au mieux les impacts de toutes ces mesures annoncées dans un contexte de finances locales où l'on observe une reprise soutenue des investissements. Faudra-t-il y voir seulement le simple effet pré-électoral ou un cycle long d'équipement des collectivités dont on sait qu'elles sont garantes de la mise en œuvre de bon nombre de services publics locaux très souvent plébiscités par leurs administrés qu'il s'agisse des usages liés aux biens d'équipements, au chauffage et demain au transport et à la mobilité décarbonnée.

Le syndicat accompagnera à la fois le bloc communal et les EPCI selon les domaines respectifs de chacun, observant que son rôle d'aménageur du territoire fait que son centre opérationnel se déplace progressivement vers les intercommunalités en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Les politiques gouvernementales en matière de transition écologique et énergétique sont au cœur de nos actions quotidiennes et devront trouver, une traduction locale en lien avec notre stratégie énergétique, et celle de la Région arrêtée via le SRADDET en cours d'élaboration.

Nous chercherons au-delà des actions syndicales traditionnelles, à nous inscrire tant dans les appels à projet que l'Etat à l'instar du Contrat de Transition Energétique (CTE), que l'ADEME ou la Région lanceront dans nos domaines visés : énergie, électromobilité, efficacité et maîtrise de la demande d'énergie mais également dans les actions du plan climat.

Nous vous proposons d'examiner les orientations budgétaires suivant nos principaux thèmes et domaines d'intervention à savoir :

- **L'énergie pour tous**, couvre les secteurs de l'économie concessive (contrôle des concessions), des réseaux électrique et gazier, de la production thermique avec la régie de chaleur et de la précarité énergétique.
- **La préservation de notre environnement**, concerne essentiellement le domaine des déchets ménagers et du CODEC auquel on y adjoint la mobilité décarbonnée avec le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques et d'autres vecteurs comme le GNV ou l'hydrogène.

- **Un cadre de vie amélioré**, traduit nos actions dans le domaine de l'éclairage public, de la recherche de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation du patrimoine des collectivités.
- **L'économie du numérique au service de la dématérialisation**, comprend l'informatique de gestion, l'information géographique et la production cartographique le tout intégré dans un vaste plan de digitalisation avec les questions liées à la sécurité.
- **Les moyens opérationnels de l'action**, concernent les ressources humaines, la logistique, la dette et la communication et tout ce qui concourt à la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus.  
L'ensemble est traduit dans un programme de manière générale pluriannuel de nos investissements.

### A – LE SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'ENERGIE

#### 1. Contrôle des concessions d'électricité et de gaz

- INVENTAIRE CAS/FACE 2019 – RESULTATS ET CONSEQUENCES

Le SIEEEN, à l'issue de la conférence CAS/FACE du 19 juillet 2019 à laquelle, sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture, participait également, outre la Directrice Territoriale d'ENEDIS ainsi que le Président du SIEEEN et ses services LE Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre et M. Michel MULOT, vice-président du conseil Départemental, n'a pu que constater un désaccord important dans la définition des besoins entre le concessionnaire (ENEDIS) et l'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour la Nièvre (SIEEEN).

ENEDIS s'appuyant sur les données de leur outil informatique national (GDO) considère qu'il resterait sur le département 70 départs mal alimentés (47 GDO + 23 rajoutés au dernier moment) au titre des besoins de l'inventaire 2019.

Le SIEEEN, pour sa part, sur les bases de mesures effectuées in situ soit chez l'habitant, soit avec l'aide de ses lampes connectées au réseau (6 000 en service lors de l'inventaire) et qui donnent en temps réel la tension mesurée sur le réseau basse tension (départs BT) a recensé 290 DMA et précise que ce relevé n'est pas exhaustif dans la mesure où la tension sur de nombreux départs n'a pu être contrôlée.

Plusieurs réunions préparatoires à la conférence CAS/FACE ont bien eu lieu entre ENEDIS et le SIEEEN, avec le concours téléphonique du responsable de travaux ENEDIS, (qui n'a d'ailleurs pas participé à la conférence départementale), n'ont pas permis d'aboutir à un inventaire commun, comme cela avait, pourtant, été le cas pour ceux de 2017 et 2015. L'élément qui est apparu le plus inacceptable pour le SIEEEN c'est, en particulier, le refus du responsable régional d'ENEDIS d'intégrer 18 dossiers de renforcements à réaliser dans le cadre du programme d'investissement de 2019, alors qu'il avait pourtant, préalablement validé ces opérations et transmis au SIEEEN les avants projets de travaux nécessaires à la cartographie et à leur exécution.

Cette attitude incohérente témoigne, au final, d'un grand mépris vis-à-vis à la fois des agents locaux d'ENEDIS et des agents du SIEEEN qui ensemble, ont, dans le cadre de pré piquetages sur site défini les travaux à réaliser...

Au final, Madame la Préfète a transmis les deux inventaires, en précisant qu'elle ne comprendrait pas que le résultat de l'analyse par le FACE puisse conduire à baisser encore les dotations attribuées au SIEEEN...

- SUIVI DU DEPLOIEMENT DE LINKY SUR LA CONCESSION NIEVRE

ENEDIS, invoquant la CNIL, ayant au final, refusé de communiquer au SIEEEN (contrôleurs assermentés) de façon exhaustive et non anonymisées les réclamations des usagers suite à la pose de Linky, le SIEEEN a dû, en juin 2019, renoncer officiellement à en assurer le contrôle et à se porter garant auprès des associations de défense des consommateurs de la pose de Linky . Il en a informé ces dernières, ainsi que les élus du Comité syndical... Il observera en 2020 une totale neutralité sur le déploiement de Linky en Nièvre et instruira les réclamations de particuliers dès lors qu'il en sera saisi directement par ces derniers.

- PROLONGATION DE DUREE DE VIE DES OUVRAGES (PDV)

Sur ce sujet déjà évoqué lors du ROB précédent, le SIEEEN a finalement essuyé un refus du Directeur Régional d'ENEDIS de soumettre cette disposition à une procédure d'avenant au contrat de concession auprès des élus du Comité (transformation de ces opérations de maintenance qui ressortaient depuis l'origine du contrat de concession de la section de fonctionnement, en travaux de « modernisation des ouvrages » intégrés depuis 2018 par ENEDIS à ses travaux d'investissement.

Une ultime réunion doit avoir lieu prochainement à ce sujet entre ENEDIS et la FNCCR... si la demande du SIEEEN au nom des autorités concédantes ne devait pas aboutir, le SIEEEN se réserverait alors la possibilité (sous réserve de la validation préalable du Comité syndical) de saisir le juge administratif pour qu'il se prononce et fixe le droit dans un jugement.

- NEGOCIATIONS AVEC ENEDIS ET EDF DES ANNEXES A ET 1 DU NOUVEAU MODELE DE CONTRAT DE CONCESSION

Les négociations entre la FNCCR/France Urbaine et ENEDIS/EDF ont conduit, au bout trois années de discussion, à l'adoption par le conseil d'administration de la FNCCR en décembre 2017, à l'adoption d'un nouveau modèle de contrat de concession de distribution d'électricité.

Les annexes A et 1 de ce contrat constituent « un espace de respiration locale » qui doit être discuté et négocié, en fonction de la situation locale et des spécificités exercées, entre chaque Autorité concédante et ses concessionnaires ENEDIS et EDF.

Cette négociation doit, en tout premier lieu, reposer sur un diagnostic (annexe A) commun et partagé de l'état des ouvrages de la concession.

L'année 2020, doit pour le SIEEEN en sa qualité d'Autorité concédante pour la Nièvre, constituer l'année de la négociation de ces annexes au contrat de concession avec ENEDIS et EDF.

- RAPPEL SUR LE ROLE DES DELEGUES DES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE (CLE) DANS LE CONTROLE DE LA CONCESSION AU QUOTIDIEN

ENEDIS s'attache aujourd'hui, et le dernier inventaire CAS/FACE illustre bien cette évolution, à détenir et maîtriser la transmission des données à l'échelle régionale et nationale au détriment du local, qui a déjà beaucoup perdu en moyen matériel, humain et en compétence.

Cette information réciproque est pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une relation autorité concédante/concessionnaire qui devrait être basée sur la transparence et le partage.

Nous sommes aujourd'hui très loin de cet objectif pourtant officiellement affiché dans les propos de notre concessionnaire ENEDIS.

Dans ce contexte, les délégués des communes, qui siègent dans les CLE, sont, plus que jamais, pour le SIEEEN des relais de terrain précieux pour lui fournir un maximum de signalements sur les dysfonctionnements et autres problèmes rencontrés par leurs concitoyens concernant le service public de la distribution de l'électricité.

La tenue de ces CLE, chaque automne, constitue un moment privilégié pour bénéficier de ces retours de terrain. Par ailleurs, tout au long de l'année, les élus locaux peuvent contacter leur Président de CLE ou le SIEEEN.

Les redevances au titre de la concession de distribution d'électricité (R1 et R2) devraient être stables par rapport à l'an passé.

La redevance R2 dite d'investissement et qui, en totalité, participe au financement des travaux ER et EP est inscrite, depuis 2017, en recettes de fonctionnement.

- CONTROLE DE GRDF

Le SIEEEN a souhaité, en 2019, engager une expertise sur la sécurité des ouvrages et les modalités d'intervention de GRDF en cas d'incident sur les ouvrages de la concession de distribution de gaz.

Cette expertise apparaît particulièrement utile, suite à la réorganisation locale des services, en matière de sécurité gaz.

La première consultation, publiée en juin 2019, n'a pas permis de retenir un cabinet d'expertise qui réponde au cahier des charges définies par le SIEEEN. Une deuxième consultation a été engagée, qui, si elle est fructueuse permettra de réaliser l'expertise sur le premier semestre 2020.

|                                                       |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|-------------------------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| <b>Contrôle des concessions<br/>électrique et gaz</b> | Dépenses | 144 073 €       | 161 600 €       | 79 319 €        | 173 443 €       | 74 100 €           |
|                                                       | Recettes | 536 004 €       | 549 202 €       | 558 762 €       | 548 800 €       | 561 000 €          |

### TOTAL REDEVANCES DE CONCESSION

|                    | Recettes                      | Réalisé<br>2016    | Réalisé<br>2017    | Réalisé<br>2018    | Crédits<br>2019    | Prévisions<br>2020 |
|--------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Electricité</b> | R1                            | 459 845 €          | 470 996 €          | 479 778 €          | 470 000 €          | 480 000 €          |
|                    | R2                            | 348 359 €          | 363 650 €          | 334 228 €          | 360 000 €          | 335 000 €          |
|                    | Prime<br>Départementalisation | 305 946 €          | 307 233 €          | 308 208 €          | 300 000 €          | 310 000 €          |
| <b>Gaz</b>         | R1                            | 71 944 €           | 72 421 €           | 73 247 €           | 73 000 €           | 75 000 €           |
| <b>TOTAL</b>       |                               | <b>1 186 094 €</b> | <b>1 214 300 €</b> | <b>1 195 461 €</b> | <b>1 203 000 €</b> | <b>1 200 000 €</b> |

## B – UNE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE DE QUALITE

### 1. Les réseaux de distribution de l'électricité

Concernant les travaux basse tension délibérés, renforcements, réseaux vétustes qui doivent concourir à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution, le SIEEEN prévoit de maintenir sur 2020 le niveau d'investissement de 2019 et escompte, en retour, percevoir, notamment au niveau du CAS/FACE un niveau similaire d'aides en application du nouvel inventaire.

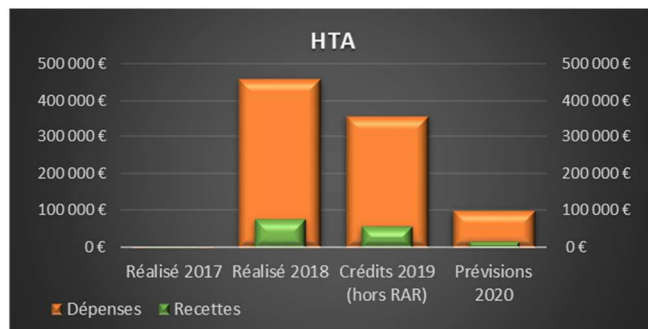
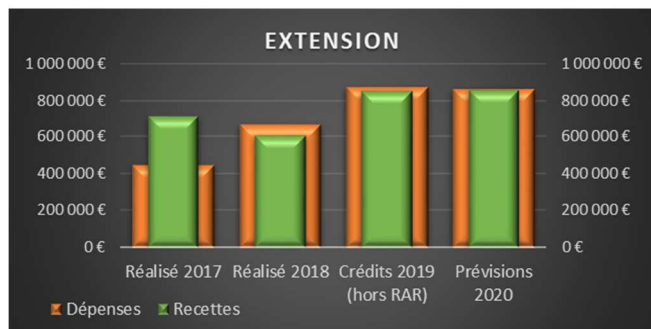
Par ailleurs, suite à la réduction constatée et qui malheureusement, devrait s'inscrire dans la durée, des investissements délibérés d'ENEDIS sur la HTA, le SIEEEN prévoit, comme en 2017, 2018 et 2019, afin de compléter l'action devenue insuffisante du concessionnaire, de poursuivre le programme complémentaire de renouvellement HTA, comme le prévoit notre contrat de concession dans la répartition de la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire (article 5 de l'annexe I).

En matière d'extensions de réseaux en revanche, au regard du nombre de saisines qui demeure faible, le SIEEEN a prévu une reconduction de la dotation pour 2020... qui pourra, si nécessaire être complétée par décision modificative en cours d'année d'autant

que le coût de ces travaux est couvert par la PCT (TURPE) à hauteur de 40 %, les 60 % restant sont à la charge des collectivités ou demandeurs. Ces travaux ne pèsent donc pas sur le budget du SIEEN, ils constituent une « opération blanche ».

|                                     |                     | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | Crédits 2019<br>(hors RAR) | Prévisions<br>2020 |
|-------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Renforcement<br/>des réseaux</b> | Dépenses            | 1 297 004 €  | 1 209 347 €  | 2 053 000 €                | 2 040 000 €        |
|                                     | Recettes            | 589 024 €    | 913 412 €    | 1 201 750 €                | 1 179 000 €        |
|                                     | FACE                | 381 239 €    | 712 736 €    | 867 000 €                  | 846 000 €          |
|                                     | TVA                 | 207 785 €    | 200 676 €    | 334 750 €                  | 333 000 €          |
| <b>Sécurisation des<br/>réseaux</b> | Dépenses            | 1 741 348 €  | 1 733 174 €  | 2 053 500 €                | 2 040 000 €        |
|                                     | Recettes            | 992 000 €    | 1 541 363 €  | 1 384 832 €                | 1 310 000 €        |
|                                     | FACE                | 463 029 €    | 753 765 €    | 800 000 €                  | 727 000 €          |
|                                     | ENEDIS              | 250 000 €    | 500 000 €    | 250 000 €                  | 250 000 €          |
|                                     | TVA                 | 278 971 €    | 287 598 €    | 334 832 €                  | 333 000 €          |
| <b>Renouvellement<br/>HTA</b>       | Dépenses            | 434 €        | 460 162 €    | 357 000 €                  | 102 000 €          |
|                                     | Recettes            | 70 €         | 76 358 €     | 58 210 €                   | 16 500 €           |
|                                     | TVA                 | 70 €         | 76 358 €     | 58 210 €                   | 16 500 €           |
| <b>Extension des<br/>réseaux</b>    | Dépenses            | 450 625 €    | 665 666 €    | 874 000 €                  | 867 000 €          |
|                                     | Recettes            | 713 206 €    | 609 221 €    | 852 509 €                  | 860 000 €          |
|                                     | Participation Tiers | 350 432 €    | 242 432 €    | 425 000 €                  | 425 000 €          |
|                                     | PCT                 | 290 582 €    | 256 330 €    | 285 000 €                  | 285 000 €          |
|                                     | TVA                 | 72 192 €     | 110 459 €    | 142 509 €                  | 150 000 €          |

|              |          |             |             |             |             |
|--------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>TOTAL</b> | Dépenses | 3 489 411 € | 4 068 349 € | 5 337 500 € | 5 049 000 € |
|              | Recettes | 2 294 299 € | 3 140 353 € | 3 497 301 € | 3 365 500 € |



Concernant les dissimulations de réseaux qui résultent de demandes communales ou de leurs intercommunalités, au regard du nombre de dossiers reçus cette année (50 en zone rurale) et qui témoigne de la volonté de nos collectivités d'aménager et d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, le SIEEN a décidé de maintenir un niveau d'investissement conséquent en 2020.

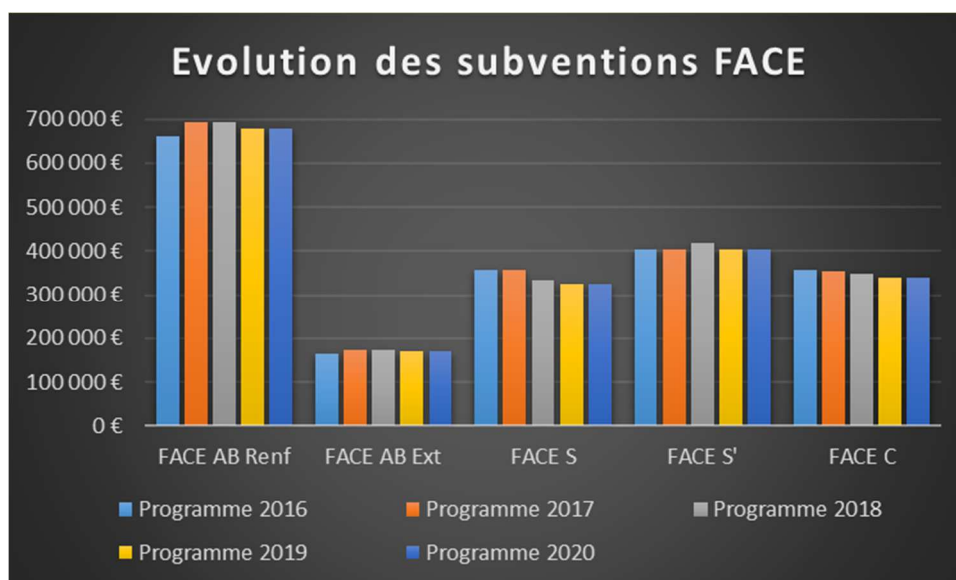
Ces travaux, à l'initiative des communes, et qui intègrent généralement un aménagement de l'espace dans la zone agglomérée, concourent aussi à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution.

Les crédits mobilisés devraient permettre d'engager sur l'exercice 24 opérations de dissimulation de réseaux dont 4 en zone urbaine.

|                                                         |                                    | Réalisé 2017     | Réalisé 2018       | Crédits 2019<br>(hors RAR) | Prévisions<br>2020 |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Dissimulation<br/>des réseaux</b>                    | <b>Dépenses</b>                    | <b>790 851 €</b> | <b>1 158 966 €</b> | <b>1 329 000 €</b>         | <b>1 326 000 €</b> |
|                                                         | <b>Recettes</b>                    | <b>625 006 €</b> | <b>627 198 €</b>   | <b>536 699 €</b>           | <b>559 000 €</b>   |
|                                                         | <i>FACE</i>                        | <i>292 627 €</i> | <i>368 851 €</i>   | <i>320 000 €</i>           | <i>339 000 €</i>   |
|                                                         | <i>Participation collectivités</i> | <i>34 450 €</i>  | <i>66 031 €</i>    | <i>0 €</i>                 | <i>0 €</i>         |
|                                                         | <i>PDE</i>                         | <i>171 232 €</i> | <i>0 €</i>         | <i>0 €</i>                 | <i>0 €</i>         |
|                                                         | <i>TVA</i>                         | <i>126 697 €</i> | <i>192 316 €</i>   | <i>216 699 €</i>           | <i>220 000 €</i>   |
| <b>Valorisation<br/>déchets service<br/>électricité</b> | <b>Dépenses</b>                    | <b>0 €</b>       | <b>0 €</b>         | <b>40 000 €</b>            | <b>40 000 €</b>    |
|                                                         | <b>Recettes</b>                    | <b>0 €</b>       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>                 | <b>0 €</b>         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>Dépenses</b>                    | <b>790 851 €</b> | <b>1 158 966 €</b> | <b>1 369 000 €</b>         | <b>1 366 000 €</b> |
|                                                         | <b>Recettes</b>                    | <b>625 006 €</b> | <b>627 198 €</b>   | <b>536 699 €</b>           | <b>559 000 €</b>   |



| <b>Dotations FACE</b>            |              | <b>Programme<br/>2016</b> | <b>Programme<br/>2017</b> | <b>Programme<br/>2018</b> | <b>Programme<br/>2019</b> | <b>Programme<br/>2020</b> |
|----------------------------------|--------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Renforcement des réseaux</b>  | FACE AB Renf | 662 000 €                 | 692 000 €                 | 694 000 €                 | 677 000 €                 | 677 000 €                 |
|                                  | FACE AB Ext  | 165 000 €                 | 173 000 €                 | 173 000 €                 | 169 000 €                 | 169 000 €                 |
| <b>Sécurisation des réseaux</b>  | FACE S       | 357 000 €                 | 358 000 €                 | 335 000 €                 | 324 000 €                 | 324 000 €                 |
|                                  | FACE S'      | 405 000 €                 | 405 000 €                 | 418 000 €                 | 403 000 €                 | 403 000 €                 |
| <b>Dissimulation des réseaux</b> | FACE C       | 358 000 €                 | 353 000 €                 | 348 000 €                 | 339 000 €                 | 339 000 €                 |
| <b>TOTAL</b>                     |              | <b>1 947 000 €</b>        | <b>1 981 000 €</b>        | <b>1 968 000 €</b>        | <b>1 912 000 €</b>        | <b>1 912 000 €</b>        |



## **2. Le génie civil télécommunication et haut débit**

Le SIEEEN réalise en maîtrise d'ouvrage déléguée les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication connexes aux travaux sur les réseaux d'électrification. Par ailleurs, le SIEEEN s'attache, sur le périmètre de ses travaux, à préparer l'arrivée du haut débit par la pose de fourreaux d'attente dont il assure le financement et qu'il doit, en conséquence, inscrire dans ses dépenses budgétaires. Il compte bien, même s'il n'a toujours pas abouti sur ce point, pouvoir « un jour » louer ses fourreaux à Nièvre Numérique ou à ses opérateurs en contre partie de leur utilisation.

Le SIEEEN va poursuivre, en 2020 comme il l'a fait en 2018 et 2019, son contrôle systématique des préconisations d'Orange afin de limiter les travaux à ce qui est véritablement nécessaire en substitution du réseau déposé. Des abus de l'opérateur en rapport avec le développement des réseaux qu'il essaie de faire financer par la commune sont en effet constatés et doivent être corrigés régulièrement dans les études d'Orange...

|                                |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits 2019<br>(hors RAR) | Prévisions<br>2020 |
|--------------------------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Génie civil<br/>Telecom</b> | Dépenses | 270 755 €       | 271 129 €       | 327 041 €       | 390 000 €                  | 290 000 €          |
|                                | Recettes | 272 390 €       | 255 609 €       | 277 995 €       | 390 000 €                  | 290 000 €          |
| <b>FTTH</b>                    | Dépenses | 53 305 €        | 81 232 €        | 61 637 €        | 96 000 €                   | 30 000 €           |
|                                | Recettes | 0 €             | 0 €             | 0 €             | 0 €                        | 0 €                |

|              |          |           |           |           |           |           |
|--------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>TOTAL</b> | Dépenses | 324 060 € | 352 361 € | 388 678 € | 486 000 € | 320 000 € |
|              | Recettes | 272 390 € | 255 609 € | 277 995 € | 390 000 € | 290 000 € |

## **C – LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE « REGIE SIEEEN CHALEUR »**

### DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS :

L'année 2019 aura été marquée par l'achèvement de deux réseaux de chaleur, celui de Moux en Morvan ainsi que celui de Challuy, qui demeure le premier réseau de chaleur géré par le SIEEEN sur le territoire de l'Agglomération de Nevers.

La Régie a, fin 2019, également réalisé l'extension du réseau de chaleur de Saint Amand en Puisaye vers le gymnase municipal.

Parmi les évolutions de réseaux existants, notons que le pôle Lamartine (ancienne usine DIM) de Château Chinon, appartenant à la Communauté de communes Morvan sommets et grands lacs est alimenté en chaleur par le réseau de l'EIAT depuis septembre 2019. La cité des enfants de Lormes, également propriété de la communauté de communes sera raccordée au réseau de chaleur à partir de 2020.

Les travaux de réalisation du réseau d'Urzy seront lancés d'ici la fin d'année et doivent s'achever à l'été 2020.

Les consultations des entreprises pour les réseaux de Varzy 2, Montsauche les Settons, Pougny, Ouroux en Morvan 2 et pour l'extension du réseau de Château Chinon EIAT sont programmées pour la fin de l'année.

Un bureau d'études est en cours de recrutement pour le projet de réseau sur la commune de Vaux d'Amognes. Les études avant-projet vont être lancées d'ici la fin 2019.

Un bureau d'étude a été recruté afin de réaliser une étude de faisabilité sur la commune de Planchez pour la réalisation d'un deuxième réseau de chaleur.

La Régie de chaleur exploitera ou fera exploiter en 2020, 18 réseaux de chaleur pour une puissance cumulée de 6,86 MW.

En matière d'approvisionnement : la Régie a conclu en 2017 des marchés pour deux saisons de chauffe (2017/2018-2018/2019) avec un groupement d'agriculteurs. Ces marchés ont été renouvelés pour deux saisons de chauffe. Un nouveau fournisseur vient pourvoir aux besoins des chaufferies de Lormes et Planchez pour la saison de chauffe 2019-2020.

La plateforme de production de plaquettes de Château Chinon a été mise en service au printemps avec l'achat de 1500 tonnes de bois auprès d'acteurs locaux et de communes. Un chantier de déchiquetage a été réalisé début juin. Ces plaquettes seront exclusivement utilisées pour fournir la chaufferie de Château Chinon EIAT sur la saison de chauffe 2019-2020. Un marché de transport a été passé avec un groupement d'agriculteurs pour l'acheminement des plaquettes de la plateforme vers la chaufferie, en complément de la convention passée entre le service Déchets ménagers et la Régie de chaleur qui pourvoira la moitié des besoins de transport sur la saison.

La plateforme sera ensuite mise à profit pour fournir les chaufferies de Moux en Morvan, Planchez et Lormes.

Le Syndicat va déposer sa candidature à l'appel à projet lancé par l'ADEME relatif à un contrat d'objectif territorial « énergies renouvelables ». Ce partenariat permet au porteur du contrat de mobiliser, animer et mettre en synergie les acteurs sur son territoire, d'apporter aux maîtres d'ouvrages une assistance technique ainsi qu'un soutien financier. Il permet ainsi d'impliquer les partenaires (l'ALEC 58 et le PNR Morvan) dans des actions d'animation.

L'ensemble de ces réalisations confortera **le rôle de la Régie de chaleur comme « le premier opérateur public de thermie dans la Nièvre » qui œuvre en circuit court et pour le développement des territoires en mobilisant leur ressource forestière.**

|                |             | Réalisé 2016<br>(hors régul<br>amort) | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|----------------|-------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | Dépenses    | 728 547 €                             | 637 978 €       | 1 034 888 €     | 1 239 900 €     | 1 070 000 €        |
|                | Recettes    | 587 378 €                             | 767 958 €       | 912 787 €       | 1 239 900 €     | 1 070 000 €        |
| INVESTISSEMENT | RESEAUX     | Dépenses                              | 449 090 €       | 1 655 327 €     | 4 216 750 €     | 8 550 206 €        |
|                |             | Recettes                              | 673 499 €       | 1 200 275 €     | 3 560 053 €     | 8 090 241 €        |
|                | PLATE FORME | Dépenses                              | 0 €             | 33 845 €        | 596 991 €       | 544 000 €          |
|                |             | Recettes                              | 0 €             | 0 €             | 21 260 €        | 1 003 965 €        |

## D – MISSION TRANSITION ENERGETIQUE

En raison des nouvelles missions déployées par le Syndicat, notamment dans le domaine de la planification énergétique, le service Transition Energétique Climat a vu le jour en 2019. Il regroupe pour l'heure des actions relatives à la lutte contre la précarité énergétique, l'urbanisme, la planification énergétique, la démarche interne éco exemplarité, un appui au montage de dossiers de financement, des missions ponctuelles et bientôt la mobilité...

Ce service agit par essence en transversalité avec les services techniques du SIEEEN.

### 1. Planification territoriale de l'énergie

#### LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

En matière de planification territoriale, le SIEEEN a d'abord élaboré une stratégie énergétique pour la Nièvre. Il a pris sa part de contribution en encourageant les EPCI à s'engager dans la démarche régionale TEPOS.

Les deux intercommunalités nivernaises du Haut Nivernais Val d'Yonne et des Bertranges poursuivent leur action dans ce sens même s'ils ont été moins actifs au vu du contexte du moment. Le SIEEEN qui a une mission reconnue par l'ADEME en ce sens a néanmoins accompagné la CC des Bertranges en utilisant les outils TEPOS dans l'élaboration de son PCAET (jeu méthode « Destination TEPOS »), les deux démarches convergeant naturellement.

En ce qui concerne la CC du Haut Nivernais Val de Nièvre, amputée de son chargé de mission, le Syndicat a consacré du temps à l'organisation des Rencontres TEPOS. La Nièvre a ainsi accueilli les 9<sup>èmes</sup> rencontres nationales sous l'égide du réseau CLER. Le SIEEEN s'est investi au côté de la communauté de communes. Il a souhaité donner une image valorisante de la Nièvre engagée dans la Transition écologique. Le Syndicat a invité les élus des instances à participer à ce temps fort en Nièvre. Un accompagnement logistique, financier et humain conséquent a été déployé durant la préparation des Rencontres et sur les 3 journées de l'événement. Plusieurs agents du SIEEEN ont participé aux travaux comme intervenants, témoignant de projets réalisés ou à venir. L'ensemble des services a ainsi été représenté. Enfin, le Président est intervenu dans le temps plus politique marquant ainsi le rôle du SIEEEN sur le département.

Pour compléter la carte de la Nièvre des territoires s'orientant vers un projet TEPOS signalons les deux autres PCAET en cours (Agglomération et Sud Nivernais) qui ont utilisé des outils de la méthode TEPOS au moment de la définition de leur stratégie. Et

l'ouverture en direction des EPCI du centre et de l'est du département, informés et sensibilisés lors d'une rencontre à cette fin organisée le dernier jour des Rencontres nationales TEPOS. L'ambition serait qu'un ou deux nouveaux territoires s'inscrivent dans cette orientation sur 2020 pour diffuser la méthode reconnue sur un territoire nivernais toujours plus impliqué.

#### LES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX

En 2018, le SIEEEN, emboitant le pas de premiers syndicats d'énergie, a choisi d'apporter un soutien aux territoires concernés par la réglementation des PCAET. Fin 2019, les 3 PCAET suivis par le SIEEEN achèvent la rédaction de leur programme d'actions. Ils disposent d'une stratégie et d'un programme à conduire pour 6 ans. L'AMO du SIEEEN leur facilite la tâche en recrutant un bureau d'études commun à tous (le marché est établi et géré par le SIEEEN), en assurant une animation et coordination, une interface précieuse entre le Bureau d'études et les EPCI et en mobilisant toutes les compétences techniques du SIEEEN. Ce travail, peu commun, a été souligné au niveau régional. Pour le futur, le Syndicat maintiendra son accompagnement afin que les PCAET se mettent en œuvre selon les objectifs arrêtés et qu'ils n'en restent pas à des documents uniquement conformes à la réglementation.

Fort de cette expérience et de la mission accomplie une proposition d'accompagnement a été formulée en direction de la CC Loire Vignobles Nohain qui n'a pas encore élaboré son PCAET. Au regard du constat établi sur l'apport des bureaux d'études et des compétences en interne, il apparaît que le SIEEEN peut internaliser dans le futur la réalisation d'un PCAET et réduire fortement la sollicitation d'un service externe. Cette montée en compétence profiterait alors aux territoires non obligés qui opteraient, encouragés en cela par le SIEEEN et les services de l'Etat et de l'ADEME, pour réaliser un PCAET « volontaire ». La maîtrise de la gestion des données découle aussi de cette projection.

Ce travail est rendu possible grâce à un poste de chargée de mission consacré à de la transition énergétique et du climat.

#### UN CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans le prolongement de l'accompagnement des trois premiers PCAET et sur le même modèle une candidature collégiale a été portée au niveau du ministère de la Transition Ecologique pour négocier un Contrat de Transition Ecologique (CTE). Si le nouveau dispositif ne permet pas l'octroi d'enveloppes nouvelles il offre une reconnaissance nationale et la possibilité de trouver des réponses facilitées avec les programmes en place. Le CTE propose d'agir sur l'économie et les opportunités sociales.

Le SIEEEN a, ainsi, déposé la candidature au nom de 3 puis un 4<sup>ème</sup> territoire formant le projet de Nièvre Ligérienne, en adéquation avec la dynamique des PCAET. Son apport relève de la coordination et de l'animation de l'équipe projet.

Le second semestre 2019 occupe fortement le service Transition Energétique et Climat ; la phase de contractualisation projetée par le Ministère se voulant très rapide et brève. Le programme d'actions, en cours d'élaboration, court sur 3 ans et sera suivi par le SIEEEN.

#### ANIMATION DES ACTEURS DE L'ENERGIE

A son actif, en plus des deux axes évoqués ci-dessus le SIEEEN assure, l'animation des acteurs de la transition énergétique sur le département. Amorcée il y a deux ans et à raison de deux rencontres par an, le réseau informel permet des décroissements entre secteurs d'interventions alors que tous agissent pour les territoires nivernais. Il procure de la connaissance mutualisée. Les intervenants techniques dans ce domaine sont multiples, souvent avec une compétence spécialisée. S'engager dans la transition impose d'agir de manière concertée C'est à cet objectif que répond l'animation de temps dédiés

permettant à ces professionnels de se rencontrer, de mieux connaître les missions de chacun pour relayer et agir conjointement et surtout susciter de nouveaux projets collectifs.

Le réseau des « Agités » est ainsi né en 2018. Chaque rencontre est aussi l'occasion de découvrir un site de production d'énergie ou un projet. L'an prochain verra germer un projet départemental co construit à partir des savoir-faire et connaissances de tous.

#### URBANISME- MOBILITE

Avec l'élaboration de la stratégie énergétique, la participation, ponctuelle selon le bon vouloir des collectivités, à élaboration de documents d'urbanisme (PLU-PLUI), du SRADDET et l'élaboration des PCAET, il apparaît la nécessité d'une meilleure prise en compte des questions énergétiques. Un des objectifs vise à faciliter la réduction de consommation et de production d'ENR. Les documents de planification urbaine (SCOT) mais aussi les programmes d'aménagement en ont le pouvoir.

Ne disposant pas de moyens et des compétences nécessaires, dès lors, le SIEEEN ambitionne de recruter un chargé de mission à l'instar du SICECO. Si le poste n'a pu être pourvu cette année, faute de candidat, la mission reste d'actualité et doit pouvoir se déployer en 2020.

En revanche et naturellement en lien avec la planification territoriale les enjeux de mobilité apparaissent au premier plan tant sur la question des usages, des énergies, des technologies. Le sujet a déjà été appréhendé en partie par le SIEEEN via les bornes de recharge électrique, le suivi des flottes des collectivités par les CEP, les PCAET et le CTE mais le secteur est en évolution très rapide. Le Syndicat se propose, là encore, d'agir pour le compte des collectivités afin que la Nièvre profite des opportunités et ne reste pas à l'écart des avancées. Plusieurs projets ont déjà été identifiés.

|               |          | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|---------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Planification | Dépenses | 54 632 €        | 142 625 €       | 310 582 €       | 165 500 €          |
|               | Recettes | 54 632 €        | 49 068 €        | 221 985 €       | 93 775 €           |

## **2. Coordination du groupement régional d'achat d'énergie**

Le SIEEEN, en 2014, a créé un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne (GB). Ce groupement a été créé afin d'accompagner les acheteurs nivernais (personnes morales de droit public et privé) dans la mise en concurrence de leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel suite à la disparition de certains contrats réglementés. 468 membres avaient adhéré alors à ce groupement Bourguignon.

Suite à la fusion des régions, le SIEEEN a créé un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté (GBFC) avec les 7 autres syndicats d'énergie en 2016. On enregistre, début 2019, 1467 membres à ce groupement dont 80 % de communes.

#### LE BILAN DU GBFC

- Pour l'électricité : les marchés regroupent 21 350 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 291 GWh, ce qui correspond à une dépense globale de 42 M€HT/an. Le groupement représente 8,5 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.
- Pour le gaz : les marchés regroupent 2 800 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 285 GWh correspond à une dépense globale de 14 M€HT/an.

Le groupement représente 9 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.

Les équipes des SDE sont actuellement mobilisées dans la mise en place d'une solution informatique de management de l'énergie qui permettra d'optimiser la gestion des marchés par les membres et de contrôler des milliers de factures à venir.

Une nouvelle campagne d'adhésion en 2020, qui comprend les confirmations d'adhésion des anciens membres et la recherche de nouveaux membres, est en préparation. Le SIEEEN à cet effet a mobilisé les chambres consulaires pour relayer notre proposition d'adhésion et a ciblé plusieurs grands comptes public ou para public. Les nouveaux marchés qui en découleront permettront aux structures non membres de s'appuyer sur le groupement pour se conformer aux dispositions prévues dans le projet de loi relatif à l'énergie et au climat.

Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat prévoit la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité pour tous les clients professionnels (i.e. non domestiques) à l'exception des microentreprises (entreprises employant moins de 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires ou le total bilan est inférieur à 2 millions d'euros) à compter du 1er janvier 2020 pour les nouveaux contrats (31 décembre 2020 pour les contrats en cours).

L'extinction des tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour tous les consommateurs (consommateurs domestiques et propriétaires uniques ou syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation consommant moins de 150.000 kWh par an) est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2023, avec une étape intermédiaire pour les consommateurs professionnels (i.e. non domestiques) qui bénéficient encore de ces tarifs (suppression au premier jour du treizième mois suivant la publication de la loi). Par ailleurs, dès la publication de la loi, il ne devrait plus être possible de souscrire de nouveaux contrats aux tarifs réglementés de vente.

La loi relative à l'énergie et au climat vient donc renforcer l'obligation de mise en concurrence sur le marché des contrats de fourniture d'énergie qui étaient jusque-là limitée aux contrats gaz d'une consommation supérieure à 300 MWh et aux contrats d'électricité d'une puissance supérieure à 36 kVA. Ainsi, de plus en plus de consommateurs vont se retrouver exposés aux marchés de l'énergie sans en maîtriser les implications. Il convient donc d'accompagner ces structures dans la mise en concurrence de leurs contrats de fournitures d'énergie avec un objectif de maîtrise des dépenses énergétiques.

En 2020, seront lancées une première consultation pour la fourniture d'électricité puis une seconde pour le gaz. Ces marchés devenus plus matures ne se traduiront pas nécessairement par des baisses significatives comme nous l'avons enregistré dans le passé. Nous devons être plus efficaces par la nature même de nos achats et plus proactifs ce qui exigera un cahier des charges adapté et un acheteur en situation de passer des ordres selon les positions observées sur le marché. D'autre part, on observe désormais la nécessité de prévoir des clauses dites de swap et des achats fractionnés des volumes qui obligent une gestion de tous les instants pour optimiser nos achats. Ces évolutions exigent une qualification particulière du personnel, inédite dans nos collectivités locales.

|                           |          | <b>Crédits<br/>2019</b> | <b>Prévisions<br/>2020</b> |
|---------------------------|----------|-------------------------|----------------------------|
| <b>Groupement d'achat</b> | Dépenses | 143 079 €               | 134 000 €                  |
|                           | Recettes | 71 800 €                | 27 000 €                   |

## **LA PRESERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT NIVERNAIS**

### **A – LE TRANSFERT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Désormais en charge de la planification des politiques de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets, les Régions doivent construire et piloter leur politique de gestion des déchets de manière à atteindre les objectifs nationaux de prévention et d'amélioration des taux de recyclage et de valorisations matière et énergétique. Les plans régionaux doivent aussi intégrer désormais un plan d'action en faveur de l'économie circulaire qui au-delà du seul domaine des déchets, doit entrer en synergie avec les autres politiques publiques portées par la Région (environnement, développement économique, activité économique...) et ce faisant, rester cohérent avec les autres outils de planification.

Cette orientation s'impose aux collectivités. Elle appelle les territoires à faire évoluer leur mode de gestion des déchets, en passant d'un modèle de traitement linéaire vers un modèle plus sobre, limitant les gaspillages et faisant de la ressource déchets un levier de développement économique.

Le SIEEEN et ses adhérents ont su anticiper ce changement en obtenant d'abord le label TZDZG en 2014 puis en accédant au dispositif CODEC (Contrats d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) en 2016. Cette démarche traduit une volonté partagée à la fois de maîtriser durablement leurs dépenses, de poursuivre leur politique ambitieuse en matière de réduction des déchets à la source et d'amélioration des performances de valorisation des emballages et les bio déchets grâce à l'animation territoriale, mais aussi de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales porteuses d'emplois pérennes.

Leur programme prévoit une restructuration complète de l'activité qui repose sur un nouveau maillage des équipements sur le territoire, leur évolution technique, la création d'un pôle d'activité à Rouy, le recours aux nouvelles technologies et une réorganisation du transport à coûts maîtrisés à partir de 2022. Le montant des investissements qui seront consacrés à ce projet s'élèvent à près de 10 millions d'euros TTC. L'enjeu de ce projet de modernisation de l'activité est d'aboutir à une stabilisation des coûts de traitement sur les prochaines années grâce à un fonctionnement flexible et évolutif, et de dégager si possible des marges financières sur les charges d'exploitation qui pourraient être réinvesties dans l'économie locale.

L'année 2018 a été marquée par la mise en route de la plate-forme de pré tri de Rouy qui constitue aujourd'hui, après 2 ans de fonctionnement, une belle réussite en matière d'insertion grâce à des clauses sociales qui ont été prévues, dès le départ, dans ce marché d'exploitation et à un vrai partenariat construit entre association (ANAR), collectivité et entreprise (PAPREC).

L'année 2019 s'est inscrite dans la poursuite de la réorganisation du service avec le développement de la régie transport qui a permis au Syndicat d'internaliser une partie de l'activité et de l'ouvrir, à titre accessoire aux déchèteries d'une partie de ses adhérents ainsi qu'à la régie de chaleur du SIEEEN pour la livraison de ses plaquettes bois. Cette solution qui concourt à une rationalisation des moyens entre le SIEEEN, ses services et ses adhérents a démontré son intérêt économique et sera appelée à se développer grâce à l'achat de camions supplémentaires.

Les travaux prévus sur le centre de Rouy et les quais de Rix, Château Chinon, Préporché et la construction d'un nouveau quai à Champvert et à Langeron en remplacement de celui de Chantenay Saint Imbert ont pris du retard. Ce retard sera rattrapé pour pouvoir respecter l'échéance de 2022 par une mise en chantiers des premiers sites en janvier 2020.

La programmation des travaux continuera de se construire dans un esprit d'échanges et de concertation avec les collectivités adhérentes, qui seront systématiquement invitées à prendre part à la réflexion sur leur secteur respectif, dans une recherche de complémentarité de fonctionnement entre les équipements du SIEEEN et les déchèteries attenantes.

L'année 2019 a aussi été placée sous le signe de l'ouverture auprès des autres territoires nivernais : Nevers Agglomération, la CC Les Bertranges et la CC Loire, Vignobles et Nohain. La baisse démographique et incidemment celle des déchets ont conduit les territoires à réfléchir ensemble à des stratégies de mutualisation de moyens. Ainsi la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour le tri des emballages à horizon 2022 est le fruit d'une collaboration entre les collectivités de la Nièvre, du Cher et de 2 collectivités de l'Indre soit un bassin de plus de 500 000 habitants. Cet outil industriel sera en capacité technique de traiter, dans un périmètre rapproché, tous les emballages plastiques qui seront alors collectés par les collectivités.

Le SIEEEN et Nevers Agglomération ont commencé à mettre en commun leurs équipements. Si les plates-formes de compostage du SIEEEN accueillent aujourd'hui les déchets verts des déchèteries de l'agglomération, il est prévu en 2020, d'ouvrir l'incinérateur aux déchets encombrants incinérables de certaines déchèteries.

Un projet de méthaniseur associant 2 collectivités (ADN-SIEEEN) et un agriculteur laisse entrevoir toute la plus-value d'une solution basée sur une mise en synergie de cet équipement où seraient traitées les boues de l'agglomération, les bio déchets du SIEEEN et des déchets agricoles, ainsi que les plates-formes de compostage du SIEEEN où seraient valorisés l'ensemble des déchets verts. De cette orientation, est ressorti l'intérêt économique et environnemental de conserver finalement 3 plates-formes de compostage sur les 5 du réseau actuel et de faire évoluer leurs modes d'exploitation pour optimiser l'utilisation des surfaces disponibles.

Enfin, en 2019, a été lancée une étude départementale portant sur la gestion des déchets du BTP qui se poursuivra jusqu'en début 2020. Les déchets du BTP représentent un gisement significatif, nettement plus élevé que les déchets ménagers mais insuffisamment valorisé. Un champ de possibilités encore inexplorées existe pourtant en matière de prévention, de réemploi de recyclage et création de filières. Les conclusions de cette étude seront intégrées dans un nouveau CODEC actuellement en cours de construction et à la rédaction duquel nos collectivités seront pleinement associées en 2020.

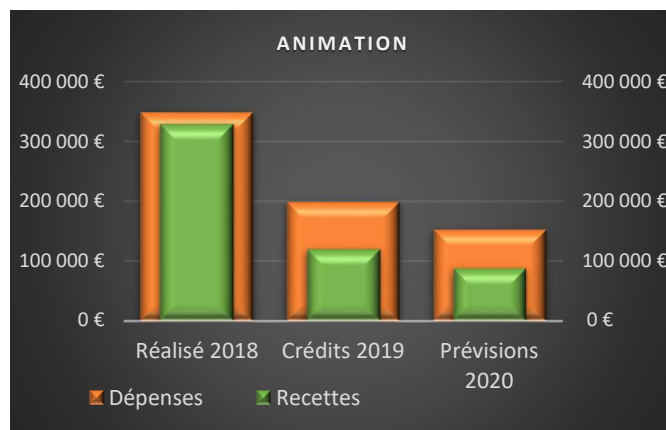
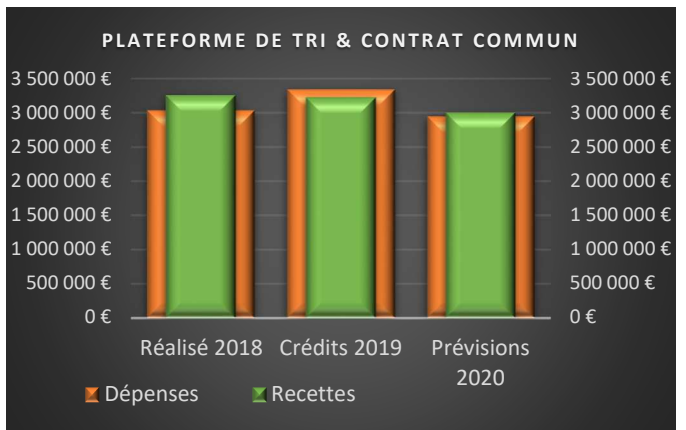
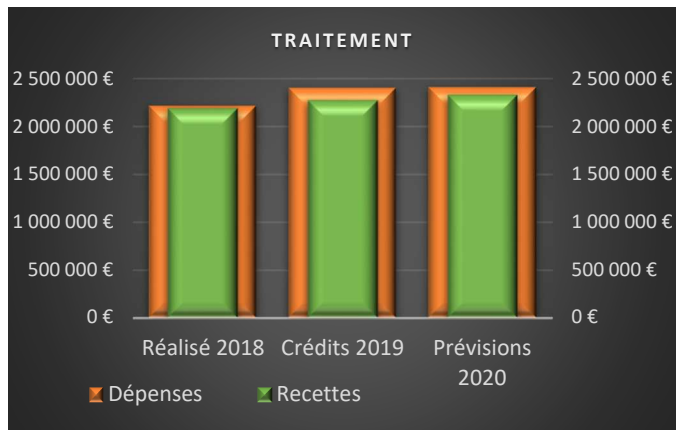
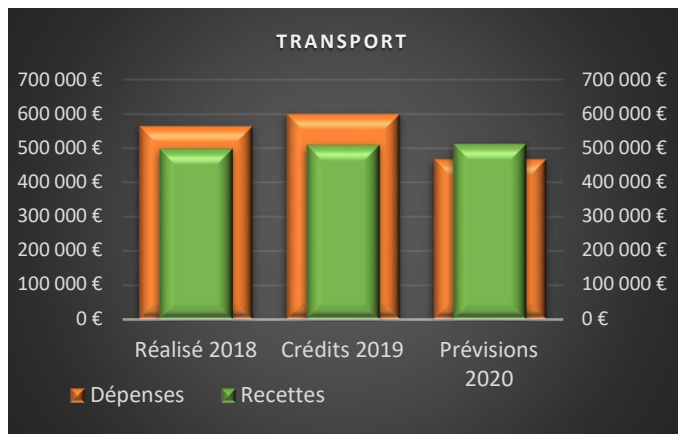
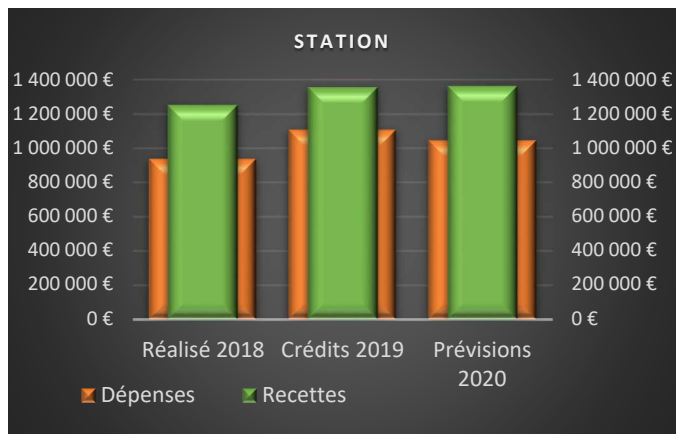
L'efficacité de notre politique déchets peut se mesurer à travers l'évolution des dépenses/recettes liées à :

- la gestion des équipements (avant/après travaux)
- le tri des emballages
- le traitement des Omr et des déchets de déchèteries (impact de l'évolution de la TGAP)
- le transport : part régie et part prestation
- l'animation territoriale : les adhérents ayant repris la gestion directe de leurs ambassadeurs, le SIEEEN assure désormais la seule coordination des projets de communication communs en matière de tri/ prévention/économie circulaire

Les charges transverses ou « support » représentent les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique du service (caractérisations, études, frais de secrétariat, adhésions aux associations de collectivités, organisation des réunions...) Ces dépenses « support »

ainsi que les dépenses de personnels sont réparties entre les cinq blocs de dépenses précédemment mentionnés, au prorata des charges techniques pour les unes et au temps passé pour les secondes.

| FONCTIONNEMENT                     |                                                                               | Réalisé 2018 | Crédits 2019 | Prévisions 2020 |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|
| STATION TRANSFERT                  | Dépenses                                                                      | 940 519 €    | 1 108 049 €  | 1 046 000 €     |
|                                    | Recettes                                                                      | 1 253 345 €  | 1 357 620 €  | 1 365 000 €     |
|                                    | Participations collectivités & autres                                         | 1 213 557 €  | 1 263 120 €  | 1 270 000 €     |
|                                    | Compost / traitement déchets verts / Manutention et livraison plaquettes bois | 39 788 €     | 94 500 €     | 95 000 €        |
| TRANSPORT                          | Dépenses                                                                      | 564 017 €    | 599 810 €    | 466 800 €       |
|                                    | Prestations                                                                   | 391 535 €    | 366 857 €    | 227 200 €       |
|                                    | Régie                                                                         | 172 482 €    | 232 953 €    | 239 600 €       |
|                                    | Recettes                                                                      | 498 125 €    | 509 627 €    | 512 000 €       |
|                                    | Participations collectivités & autres                                         | 498 125 €    | 509 627 €    | 512 000 €       |
| TRAITEMENT                         | Dépenses                                                                      | 2 218 421 €  | 2 405 142 €  | 2 412 400 €     |
|                                    | OMR                                                                           | 1 086 248 €  | 1 135 228 €  | 1 152 800 €     |
|                                    | Déchetterie                                                                   | 1 067 325 €  | 1 191 514 €  | 1 189 600 €     |
|                                    | Reversement éco-organisme                                                     | 64 848 €     | 78 400 €     | 70 000 €        |
|                                    | Recettes                                                                      | 2 191 505 €  | 2 273 947 €  | 2 332 000 €     |
|                                    | Participations collectivités & autres                                         | 2 126 657 €  | 2 195 547 €  | 2 262 000 €     |
|                                    | Eco-organisme                                                                 | 64 848 €     | 78 400 €     | 70 000 €        |
| PLATEFORME DE TRI & CONTRAT COMMUN | Dépenses                                                                      | 3 039 792 €  | 3 344 894 €  | 2 947 520 €     |
|                                    | Plateforme de tri                                                             | 742 879 €    | 1 072 894 €  | 783 520 €       |
|                                    | Eco-organisme                                                                 | 1 634 150 €  | 1 598 000 €  | 1 564 000 €     |
|                                    | Reversement filières matières                                                 | 662 763 €    | 674 000 €    | 600 000 €       |
|                                    | Recettes                                                                      | 3 259 917 €  | 3 226 234 €  | 3 004 000 €     |
|                                    | Participations collectivités                                                  | 865 680 €    | 832 530 €    | 840 000 €       |
|                                    | Autres                                                                        | 18 018 €     | 69 704 €     | 0 €             |
|                                    | Eco-organisme                                                                 | 1 670 634 €  | 1 650 000 €  | 1 564 000 €     |
|                                    | Filières matières                                                             | 705 585 €    | 674 000 €    | 600 000 €       |
| ANIMATION                          | Dépenses                                                                      | 349 057 €    | 199 506 €    | 153 280 €       |
|                                    | Animation                                                                     | 247 424 €    | 107 506 €    | 111 280 €       |
|                                    | Financement de projets et CODEC                                               | 30 467 €     | 47 000 €     | 0 €             |
|                                    | Reversement éco-organisme                                                     | 71 166 €     | 45 000 €     | 42 000 €        |
|                                    | Recettes                                                                      | 328 985 €    | 120 033 €    | 88 000 €        |
|                                    | Participations collectivités & autres                                         | 123 100 €    | 61 033 €     | 32 000 €        |
|                                    | Eco-organisme                                                                 | 56 000 €     | 59 000 €     | 46 000 €        |
|                                    | CODEC                                                                         | 149 885 €    | 10 000 €     | 10 000 €        |
| TOTAL                              | Dépenses                                                                      | 7 111 805 €  | 7 657 402 €  | 7 026 000 €     |
|                                    | Recettes                                                                      | 7 531 878 €  | 7 487 462 €  | 7 301 000 €     |



## Investissements : Etudes et travaux

| INVESTISSEMENT           |             | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | Crédits 2019 (hors RAR) | Prévisions 2020 |
|--------------------------|-------------|--------------|--------------|-------------------------|-----------------|
| Quai de transfert        | Dépenses    | 80 753 €     | 64 839 €     | 2 157 575 €             | 2 548 500 €     |
|                          | Recettes    | 0 €          | 34 860 €     | 2 157 575 €             | 2 548 500 €     |
|                          | Subventions | 0 €          | 34 860 €     | 24 500 €                | 95 000 €        |
|                          | Emprunt     | 0 €          | 0 €          | 2 133 075 €             | 2 453 500 €     |
| Centre de Rouy           | Dépenses    | 1 197 941 €  | 1 067 043 €  | 26 000 €                | 325 000 €       |
|                          | Recettes    | 40 000 €     | 1 118 456 €  | 26 000 €                | 325 000 €       |
|                          | Subventions | 40 000 €     | 518 456 €    | 0 €                     | 0 €             |
|                          | Emprunt     | 0 €          | 600 000 €    | 26 000 €                | 325 000 €       |
| Plateforme de compostage | Dépenses    | 202 702 €    | 4 074 €      | 321 500 €               | 644 200 €       |
|                          | Recettes    | 0 €          | 21 000 €     | 321 500 €               | 644 200 €       |
|                          | Subventions | 0 €          | 21 000 €     | 34 000 €                | 161 000 €       |
|                          | Emprunt     | 0 €          | 0 €          | 287 500 €               | 483 200 €       |
| Régie Transport          | Dépenses    | 0 €          | 0 €          | 144 000 €               | 156 000 €       |
|                          | Recettes    | 0 €          | 0 €          | 144 000 €               | 156 000 €       |
| Service Nevers           | Dépenses    | 789 €        | 12 484 €     | 122 340 €               | 107 160 €       |
|                          | Recettes    | 0 €          | 0 €          | 122 340 €               | 107 160 €       |
| TOTAL                    | Dépenses    | 1 482 185 €  | 1 148 440 €  | 2 771 415 €             | 3 780 860 €     |
|                          | Recettes    | 40 000 €     | 1 174 316 €  | 2 771 415 €             | 3 780 860 €     |

## B – LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le SIEEEN a pu obtenir en 2019 une subvention du Conseil Régional au titre du FEDER à hauteur de 40% pour un montant de 193 600 €.

Le SIEEEN va en 2020, pouvoir programmer la deuxième phase du programme de déploiement des bornes de recharge et proposer aux communes désirants un déploiement sur leurs territoires de leur faire des propositions financières.

Actuellement, nous avons recensés environ 190 utilisateurs sur les 36 bornes installées, avec au total 11 104 heures de charge pour une consommation de 27 841Kw.

|                                     | Réalisé 2016    | Réalisé 2017     | Réalisé 2018     | Crédits 2019<br>(hors RAR) | Prévisions<br>2020 |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>Dépenses</b>                     | <b>1 707 €</b>  | <b>133 962 €</b> | <b>228 508 €</b> | <b>98 000 €</b>            | <b>119 000 €</b>   |
| <i>Fonctionnement</i>               | <i>333 €</i>    | <i>4 353 €</i>   | <i>31 734 €</i>  | <i>57 000 €</i>            | <i>57 000 €</i>    |
| <i>Investissement</i>               | <i>1 374 €</i>  | <i>129 609 €</i> | <i>196 774 €</i> | <i>41 000 €</i>            | <i>62 000 €</i>    |
| <b>Recettes</b>                     | <b>21 600 €</b> | <b>0 €</b>       | <b>3 974 €</b>   | <b>19 000 €</b>            | <b>20 000 €</b>    |
| <i>Fonctionnement</i>               | <i>0 €</i>      | <i>0 €</i>       | <i>2 000 €</i>   | <i>19 000 €</i>            | <i>20 000 €</i>    |
| <i>ADEME</i>                        | <i>21 600 €</i> | <i>0 €</i>       | <i>0 €</i>       | <i>0 €</i>                 | <i>0 €</i>         |
| <i>FEDER</i>                        | <i>0 €</i>      | <i>0 €</i>       | <i>0 €</i>       | <i>0 €</i>                 | <i>0 €</i>         |
| <i>Participations collectivités</i> | <i>0 €</i>      | <i>0 €</i>       | <i>1 974 €</i>   | <i>0 €</i>                 | <i>0 €</i>         |

## C – PLAN DE DEPLOIEMENT DE L'HYDROGENE

L'ADN en partenariat avec EDF et le SIEEEN a déposé sa candidature dans le cadre de l'appel à projets « Ecosystèmes de mobilité hydrogène » suite au lancement par l'Etat en juin 2018 d'un plan de déploiement de l'hydrogène.

Il poursuit trois objectifs :

- créer une filière industrielle française décarbonnée,
- ouvrir de nouvelles perspectives au stockage des énergies renouvelables,
- développer des solutions « zéro émission » pour les transports.

L'eco-système de mobilité hydrogène concerne le territoire de l'ADN. Il s'appuie sur la production d'électrolyse via la cogénération électrique de l'UIOM avec une station de production et de distribution. Les usagers visés sont des usagers de flottes professionnelles en l'espèce, le service environnement de l'ADN et ces bennes à ordures ménagères, des véhicules poids lourds du SIEEEN, et de VEOLIA.

Si la candidature est retenue, une société commerciale Ad Hoc sera créée qui sera en charge d'investir et d'exploiter le site.

Le SIEEEN s'appuiera sur ce premier site pour envisager la création de sous-stations sur des sites emblématiques (Technopole de Nevers Magny Cours) ou les axes de circulation avitaillée depuis Fourchambault.

## D – LA CARTOGRAPHIE 200

Cette activité est gérée, depuis 2017, directement par le service technique électricité. Le format et la qualité des documents cartographiques constitués à la fois pour les réseaux de distribution d'électricité, mais également les réseaux EP avec la reprise progressive des réseaux existants, doivent faciliter la constitution du futur PCRS départemental.

|           |        |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|-----------|--------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| CARTO 200 | HTA BT | Dépenses | 32 485 €        | 23 857 €        | 17 012 €        | 30 000 €        | 30 000 €           |
|           |        | Recettes | 5 414 €         | 3 976 €         | 2 835 €         | 5 000 €         | 5 000 €            |
|           | EP     | Dépenses | 22 731 €        | 21 457 €        | 2 083 €         | 10 000 €        | 15 000 €           |
|           |        | Recettes | 0 €             | 0 €             | 0 €             | 0 €             | 0 €                |

|       |  |          |          |          |          |          |          |
|-------|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| TOTAL |  | Dépenses | 55 216 € | 45 315 € | 19 095 € | 40 000 € | 45 000 € |
|       |  | Recettes | 5 414 €  | 3 976 €  | 2 835 €  | 5 000 €  | 5 000 €  |

## **UN CADRE VIE AMELIOREE**

Dans une période de recomposition du paysage énergétique avec la libéralisation des marchés, la fin quasi programmée des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz (décision du CE en juillet 2017 qui a jugé ceux-ci contraire au droit européen, leur extinction est ainsi envisagée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023), le renforcement des compétences des collectivités en matière environnementale, l'adoption de la loi sur la transition énergétique et tout récemment de la loi Energie Climat, l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels (Région devenant chef de file et les nouvelles intercommunalités à fiscalité propre), le SIEEEN se doit de poursuivre et développer ses mesures d'accompagnement dans la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Le but est de contribuer significativement, dans le cadre de la stratégie énergétique départementale, à la réduction de l'empreinte écologique et à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités et des installations d'éclairage public en réduisant les nuisances lumineuses.

Il œuvre également au quotidien tant auprès des agents que des collectivités locales à réduire notre empreinte carbone par une politique des petits gestes de l'éco-exemplarité et d'actions de sobriété énergétique.

## **A – LA RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

### **1. Les travaux sur les réseaux**

2019 fut une année marquée par la poursuite de l'exécution, à rythme forcé, des programmes TEPCV qui s'est traduite par le remplacement, au total, de quelques 6 000 luminaires énergivores lampes fluorescentes par des lampes basses consommation (type luminaire à leds). Le SIEEEN pour être en capacité de maîtriser au mieux les coûts de ces nouveaux équipements a passé directement un marché de fourniture de matériel dont a été attributaire Philips. Ces nouvelles lampes connectées au réseau « transmettent » un certain nombre de données permettant en particulier de détecter les pannes à distance ce qui limite les coûts d'entretien. Un nouveau barème SCEEP intégrant à la fois ce gain mais également les contraintes particulières qui pèsent sur les lampes les plus énergivores (arrêt de fabrication des sources) a été adopté en Comité syndical et mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce barème sera reconduit à l'identique pour 2020.

En 2019, le SIEEEN a terminé les travaux TEPCV ainsi que le recensement complet avec une réflexion sur le parc de lampes énergivores qui reste, en vue d'encourager les communes à prévoir rapidement leur remplacement sur 2020.

Le gain, sur les consommations et l'entretien des nouveaux équipements apparaît intéressant, néanmoins avec la réduction des durées d'utilisation (coupure la nuit) il conviendra peut-être de prévoir, en complément, sur ces opérations ciblées de réduction de consommations et des appels de puissance sur le réseau, une participation majorée du SIEEEN pour aider et inciter les communes à plus de sobriété énergétique.

Les dépenses d'investissement prévues au ROB 2020, bien qu'en baisse par rapport à 2019, intègrent cette volonté de poursuivre, au-delà des opérations TEPCV, le renouvellement des installations d'éclairage public énergivores qui subsistent sur le territoire géré par le SIEEEN (292 collectivités dont 288 communes ayant transféré au SIEEEN la compétence éclairage public) et des programmes spécifiques sur la mise aux normes des armoires de commande, le remplacement des dernières horloges électromécaniques et le passage en réseau séparé de l'éclairage public en priorité sur les communes urbaines.

### Une vidéo de Philips sur le SIEEEN

L'action très volontariste du SIEEEN de développer, en concertation avec Philips, le remplacement des lampes énergivores, en tout point de notre territoire, par des lampes à LED connectées au réseau, a permis au service de recherche et développement de Philips (basé à Aix La Chapelle) de développer ses applications en matière de communication entre les lampes connectées et le service technique électricité. Ce partenariat innovant et exemplaire fera l'objet d'une vidéo qui sera présentée par Philips au prochain Salon des Maires de France. Ce partenariat initié en 2018 s'est poursuivi sur 2019 et continuera en 2020.

|                                                                      |          | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits 2019<br>(hors RAR) | Prévisions<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|----------------------------|--------------------|
| Travaux d'éclairage public                                           | Dépenses | 1 813 688 €     | 1 159 249 €     | 855 000 €                  | 650 000 €          |
|                                                                      | Recettes | 467 458 €       | 663 313 €       | 615 900 €                  | 186 000 €          |
| Programme de Rénovation d'Economie<br>et de Gestion de l'EP (PREGEP) | Dépenses | 2 831 752 €     | 3 448 389 €     | 2 451 000 €                | 2 448 000 €        |
|                                                                      | Recettes | 961 048 €       | 2 226 632 €     | 1 099 000 €                | 840 000 €          |
| Décorations lumineuses                                               | Dépenses | 4 838 €         | 15 477 €        | 0 €                        | 0 €                |
|                                                                      | Recettes | 14 201 €        | 12 800 €        | 0 €                        | 0 €                |
| Schéma d'aménagement lumière /<br>Prédiagnostic                      | Dépenses | 0 €             | 0 €             | 0 €                        | 0 €                |
|                                                                      | Recettes | 0 €             | 0 €             | 0 €                        | 0 €                |
|                                                                      |          |                 |                 |                            |                    |
| TOTAL                                                                | Dépenses | 4 650 278 €     | 4 623 115 €     | 3 306 000 €                | 3 098 000 €        |
|                                                                      | Recettes | 1 442 707 €     | 2 902 745 €     | 1 714 900 €                | 1 026 000 €        |



## 2. Les opérations de maintenance et d'exploitation

Les coûts de maintenance ont été, en 2018, redéfinis dans un nouveau barème qui, notamment, intègre à la fois les économies de maintenance et d'entretien générées par les lampes à led connectées, ainsi que les surcoûts occasionnés par les lampes énergivores dont la fabrication des sources est désormais arrêtée, et les installations de lampes dites « ouvertes » qui imposent une fréquence d'entretien plus grande, car plus sensibles à la pollution et aux insectes.

En 2019, un véhicule nacelle a été remplacé pour un montant de 144 000 €.

Au final, le coût global de ce service de maintenance devra, pour 2020 baisser légèrement en euros courant. Cet objectif est traduit dans le ROB... notre volonté est même de baisser durablement les coûts du service de maintenance SCEEP. Cela pourrait passer, dans 1 an, par une réduction des effectifs (non remplacement de départ à la retraite) ou pour un renforcement des activités accessoires (entretien des centrales photovoltaïques).

Pour 2020, il conviendra cependant de continuer à donner au SCEEP les moyens, sous forme de matériel à remplacer, horloges astronomiques notamment, de maîtriser pour l'avenir durablement le coût de la maintenance dans un contexte marqué par une hausse des coûts de déplacement...

|                                      |                 | Réalisé 2016       | Réalisé 2017       | Réalisé 2018       | Crédits 2019       | Prévisions 2020    |
|--------------------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Exploitation / Investissement</b> | Dépenses        | 1 130 801 €        | 1 186 377 €        | 1 075 402 €        | 1 233 933 €        | 1 296 000 €        |
|                                      | Recettes        | 1 275 494 €        | 1 283 535 €        | 1 316 412 €        | 1 313 000 €        | 1 279 000 €        |
| <b>Achat énergie</b>                 | Dépenses        | 1 544 757 €        | 1 835 935 €        | 1 920 453 €        | 1 800 000 €        | 2 000 000 €        |
|                                      | Recettes        | 1 541 694 €        | 1 927 612 €        | 1 920 906 €        | 1 800 000 €        | 2 000 000 €        |
|                                      |                 |                    |                    |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>Dépenses</b> | <b>2 675 558 €</b> | <b>3 022 312 €</b> | <b>2 995 855 €</b> | <b>3 033 933 €</b> | <b>3 296 000 €</b> |
|                                      | <b>Recettes</b> | <b>2 817 188 €</b> | <b>3 211 147 €</b> | <b>3 237 318 €</b> | <b>3 113 000 €</b> | <b>3 279 000 €</b> |

Depuis 2012, le Syndicat acquitte directement les factures d'énergie électrique liées aux consommations de l'éclairage public des collectivités qui lui ont transféré l'exercice de la compétence éclairage public. Le transfert comptable ainsi que celui des contrats de fourniture, jusque-là chez EDF, a été échelonné sur plusieurs années et n'est arrivé à son terme qu'en 2016.

Après 2 années de fournitures par ENGIE, qui avait pour 2016 et 2017 consenti l'offre la plus avantageuse générant environ 90 000 € d'économie par an sur le tarif historique, TOTAL a repris la fourniture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce jusqu'à fin 2019. Ce deuxième marché aura évité une dépense pour les communes de près de 187 000 € TTC en 2018 par rapport au tarif réglementé et apportera une économie de 350 000 € TTC en 2019.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et pour 3 années, EDF assurera la fourniture d'énergie des points de livraison d'éclairage public.

## **B – LA RECHERCHE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE**

### **1. Le Conseil en énergie partagée (CEP)**

Depuis 2014, le SIEEEN a créé la compétence statutaire « *Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagée* » afin de poursuivre son action en matière d'audit énergétiques globaux commencée en 2005 et à laquelle ont souscrit 100 collectivités.

Aujourd'hui on dénombre 28 collectivités en conventionnel (27 communes et 1 intercommunalité) et 72 collectivités en statutaire (68 communes et 4 intercommunalités). Les campagnes d'adhésion sont recentrées au périmètre des communautés de communes pour inviter ces dernières à souscrire leur adhésion pour elle-même et leurs membres en optimisant de la sorte le coût du service rendu.

Cette activité est structurée autour de trois binômes, constitués d'un Conseiller en Energie Partagé et d'un Chargé d'Opérations, qui apportent leur concours aux collectivités qui s'engagent dans le plan d'actions pluriannuel issu des préconisations de l'audit.

Ce dispositif permet ainsi aux collectivités d'être accompagnées pour déposer leur dossier de demande d'investissement qu'il s'agisse pour elles de candidater au Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et/ou à la DETR, aux fonds européens et aux programmes Effilogis soutenu par la Région et l'appel à projet bâtiments haute performance énergétique du syndicat.

Nous constituons et enrichissons une base de données énergie qui retrace les évolutions de consommation avec la production d'indicateurs en territoire rural qui est portée par une nouvelle plateforme « Vertuoz » mise en service début 2019.

Pour mémoire les collectivités ont engagé, en 2018, 1 817 000 € de travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments hors réseaux de chaleur.

Une campagne de pré diagnostic a été lancée pour 51 bâtiments à diagnostiquer fin 2018 début 2019. Ce programme soutenu par l'Ademe et la Région sera poursuivi en 2020 après relance de la consultation en vue de retenir un nouveau bureau d'études sur un panel d'études élargies.

La présentation des suivis énergétiques se poursuit avec les bilans annuels de consommation auprès des membres ainsi que l'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'équipement ou d'ouvrage en recherchant à optimiser les résultats en termes d'efficacité énergétique.

La mission sur la qualité de l'air a été inscrite à notre règlement d'intervention renforçant de la sorte notre intervention. Les collectivités disposeront ainsi d'un véritable service énergétique mutualisé.

En partenariat avec l'Ademe, il sera conduit une réflexion d'ensemble sur le patrimoine audité pour définir la faisabilité d'un outil mutualisable de télégestion qui permettrait de piloter à distance et de gérer des équipements énergétiques, thermiques, de vidéo-surveillance ou de sécurité.

Dans la perspective de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités locales, le SIEEEN, fort de sa connaissance du patrimoine audité, recherchera en partenariat avec la Caisse des Dépôts les moyens de participer à la mobilisation des fonds dédiés (3 milliards de prêt) et en particulier le dispositif de l'Intracting. Ce modèle économique vise à financer des actions de performance énergétique portant sur des équipements qui engendrent des économies d'énergie avec un temps de retour de 10 ans. Via la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, les flux d'économie d'énergie sont comptabilisés et servent à rembourser les frais financiers des avances remboursables qui ont été consenties pour constituer la dotation initiale servant à lancer les premières opérations. La Caisse des Dépôts assure le tiers financement et a fléché les syndicats d'énergie pour relayer ce dispositif en secteur rural. La réflexion sera poursuivie en 2020.

## **2. Les certificats d'économie d'énergie**

Ces actions concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la baisse des consommations énergétiques afin de diminuer notre intensité énergétique (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique).

Le SIEEEN s'emploie, depuis 2009, à organiser une démarche collective en élaborant un programme d'actions pour fixer le cadre de la mutualisation des CEE et leur valorisation au sein d'un fonds nivernais de l'énergie qui compte aujourd'hui 94 collectivités. Le SIEEEN rétrocède 70% du produit de la vente des CEE valorisés qui permet d'atténuer le coût des travaux.

En 2019, avec le lancement de la quatrième période (2018/2021) on observe une hausse du cours de vente des CEE qui atteint les 8 €/MWhcumac.

Le SIEEEN, à travers plusieurs dépôts en 2019, valorise les CEE classiques et en sus les CEE-TEPCV pour le compte des intercommunalités qui lui ont confié cette mission après qu'il eut conventionné avec un obligé (ACT pour un prix garanti de 5,35 et 5,70 €/MWhcumac) et en sa qualité de coordinateur du dispositif pour le compte des 3 autres SDE bourguignon.

Le SIEEEN est désormais au regard du cours actuel en capacité de restituer rapidement le produit de leur valorisation aux collectivités contrairement au passé où il avait dû attendre plusieurs années que le cours soit revenu à un niveau acceptable pour procéder à leur cession.

|                           | <b>Vente<br/>2017</b> | <b>Vente<br/>2018</b> | <b>Vente 2019</b> | <b>Prévisions<br/>2020</b> |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|----------------------------|
| <b>Part collectivités</b> | 190 649 €             | 35 165 €              | 399 528 €         | 50 856 €                   |
| <b>Part SIEEEN</b>        | 456 435 €             | 131 430 €             | 1 756 174 €       | 109 401 €                  |

Le relèvement du seuil de 20 à 50 GWhcumac pour pouvoir déposer un dossier nécessite que nos SDE pour optimiser leurs chances de valoriser les opérations au cours de l'exercice se regroupent et mandatent alternativement l'un d'entre eux qui actionne son droit de tirage.

En 2020, le SIEEEN poursuivra sa mission de collecte et de valorisation pour le compte de ses adhérents dans le cadre de la quatrième période. Il relancera une campagne d'adhésion afin de permettre aux collectivités de valoriser la performance de leurs travaux d'efficacité énergétique. Cette ressource est désormais significative pour constituer un élément du plan de financement de l'opération d'investissement comme cela avait été envisagé à l'origine.

| <b>Année</b>           | <b>Dépôt (Mwh<br/>cumac)</b> |
|------------------------|------------------------------|
| <b>2014</b>            | 56 215 000                   |
| <b>2015</b>            | 41 312 000                   |
| <b>2016</b>            | 17 849 000                   |
| <b>2017</b>            | 9 880 942                    |
| <b>2018</b>            | 34 347 144                   |
| <b>2019 (en cours)</b> | 370 235 480                  |
| <b>2020</b>            | 5 552 910                    |
| <b>Total général</b>   | <b>535 392 476</b>           |

### **3. L'éco exemplarité énergétique : Un syndicat éco exemplaire**

L'ambassadeur de l'énergie recruté par le SIEEEN se voit affecté une partie de son temps à la conduite d'actions avec le personnel. Il propose, coordonne des projets dans les domaines de réduction ou d'évitement de consommation : eau et énergie, mobilité, déchets ou de solutions alternatives. Cette mission a été relancée avec l'arrivée d'une nouvelle ambassadrice.

Elle anime un groupe d'agents éco référents représentant tous les services et à même de diffuser les pratiques vertueuses et sobres et d'être force de proposition.

En 2019, les efforts ont porté sur le tri des déchets réexpliqué aux agents ainsi qu'au personnel de nettoyage des locaux et mieux organisé.

Indirectement le SIEEEN agit auprès des particuliers, en s'appuyant sur les EIE dont ils apportent une partie de financement, et sur les collectivités avec le service des déchets ménagers qui conduisent des actions collectives éco exemplaires.

En 2020, les questions de mobilité des agents (dont l'usage limité des véhicules) demeureront encore plus d'actualité. De même, un guide d'information destiné aux agents nouvellement arrivés sera édité.

|             |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|-------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| <b>CEP</b>  | Dépenses | 224 488 €       | 254 811 €       | 280 702 €       | 522 141 €       | 213 000 €          |
|             | Recettes | 78 711 €        | 156 825 €       | 186 425 €       | 872 200 €       | 169 000 €          |
| <b>ALEC</b> | Dépenses |                 | 138 646 €       | 141 326 €       | 136 410 €       | 141 000 €          |
|             | Recettes |                 | 45 005 €        | 46 192 €        | 35 000 €        | 35 000 €           |

|              |          |           |           |           |           |           |
|--------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>TOTAL</b> | Dépenses | 224 488 € | 393 457 € | 422 028 € | 658 551 € | 354 000 € |
|              | Recettes | 78 711 €  | 201 830 € | 232 617 € | 907 200 € | 204 000 € |

## **C - LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Les prix de l'énergie ont connu une hausse conséquente y compris bien entendu les carburants.

Le Syndicat soutient encore les plus démunis face aux impayés en abondant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) départemental.

Il s'est aussi investi dans une communication renforcée sur le chèque énergie, qui désormais remplace les tarifs sociaux de l'énergie, constant que peu d'informations officielles étaient diffusées : recueil de données statistiques, communiqué de presse, radios, sites internet ... D'autant qu'en 2019 pour la seconde campagne le nombre de ménages bénéficiaires a été substantiellement accru. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de diffusion du chèque énergie (2018), il apparaît que la Nièvre se situe dans les départements où il a été le plus utilisé (plus des  $\frac{3}{4}$ ). Afin de réduire encore la part de chèques non valorisés et surtout des attestations de protection il importe de maintenir

une communication intensive ; d'autant que progressivement les démarches s'automatiseront.

Les trois Plans climat ligériens ont aussi livré leurs propres statistiques toujours alarmantes même si les méthodes diffèrent il n'est pas aisé de comparer avec celles produites par le SIEEEN lors de l'élaboration de la stratégie énergétique.

Autre moyen d'action le fonds petits travaux (FNAME). Depuis 2013, le Syndicat contribue à hauteur de 30 000 € à une enveloppe départementale qui permet bien souvent de réduire le reste à charge des ménages impécunieux qui s'engagent dans des travaux d'économie d'énergie. Il met aussi à disposition son ambassadeur de l'énergie au côté de l'ALEC pour le diagnostic dans les logements et l'accompagnement sur les comportements. Enfin, au cours de cette année il a doublé sa dotation au fonds d'avance de subvention qui satisfait à la fois les particuliers démunis de trésorerie et les entreprises réglées dans les temps, géré par la SACICAP.

Grâce à l'arrivée d'une ambassadrice impliquée, l'an prochain devrait permettre d'accroître substantiellement le nombre de détection et de visites qui s'opèrent dans le cadre du programme SLIME-CEE précarité avec le CLER.

Des animations ciblées collectives viseront à toucher un plus grand nombre de ménages (habitants d'un même immeuble, etc....).

L'intégration des enjeux de mobilité dans les nouvelles compétences du SIEEEN permet d'envisager aussi une action auprès des ménages sur le volet précarité énergétique due aux déplacements.

|                   | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| FSL               | 30 000 €        | 30 000 €        | 30 000 €        | 30 000 €        | 30 000 €           |
| FNAME             | 60 000 €        | 30 000 €        | 30 000 €        | 50 000 €        | 30 000 €           |
| SACICAP (avances) | 0 €             | 30 000 €        | 0 €             | 30 000 €        | 0 €                |
| SLIME             | 486 €           | 2 461 €         | 1 025 €         | 5 000 €         | 5 000 €            |

|                |          |          |          |           |          |
|----------------|----------|----------|----------|-----------|----------|
| TOTAL DEPENSES | 90 486 € | 92 461 € | 61 025 € | 115 000 € | 65 000 € |
|----------------|----------|----------|----------|-----------|----------|

## D – L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE BATIMENT

### 1. L'approche globale orientée efficacité énergétique

Le service Patrimoine Energies continue de renforcer son offre globale en matière de services énergétiques avec de nouvelles missions :

- Conseils en énergie partagée,
- Maîtrise d'œuvre bâtiments,
- Coordination sécurité protection de la santé,
- Gestion patrimoniale,
- Etudes préalables pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, micro hydraulique pour le compte de Nièvre Energies),
- Diagnostics accessibilité,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage,

- Qualité de l'air.

Par ailleurs, il est chargé d'animer et développer de nouveaux moyens d'action dont :

- APPEL A PROJET BATIMENT A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE : l'objectif est de soutenir les collectivités locales, dans la réalisation de projets énergétiques performants, en mobilisant une enveloppe annuelle de 400 000 € qui permet de retenir après sélection une dizaine de projets (montant maximum de l'aide attribuée de 50 000 € par projet et de 25 000 €/logement). Ces projets pour être éligibles doivent respecter des niveaux de performance énergétique et les collectivités devront, au préalable, adhérer à la compétence « maîtrise de la demande en énergie » ou avoir été en conventionnement.

|                       |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|-----------------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| <b>Appel à projet</b> | Dépenses | 46 179 €        | 97 460 €        | 180 677 €       | 660 000 €       | 400 000 €          |
|                       | Recettes | 46 179 €        | 97 460 €        | 180 677 €       | 660 000 €       | 400 000 €          |

- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'ISOLATION EN COMBLES : cette action doit permettre de réaliser des économies d'énergie avec une massification des travaux. Le recensement effectué en 2017 a permis d'identifier 50 collectivités représentant 133 bâtiments et une surface de 46 000m<sup>2</sup>. En 2018, l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé au diagnostic d'identification des travaux par une visite de chaque site afin de définir l'enveloppe prévisionnelle des travaux à réaliser. La mise en œuvre de la consultation des entreprises est prévue pour le dernier trimestre 2019 pour une réalisation des travaux en 2020.

Parallèlement des discussions sont en cours afin de rechercher des partenaires (obligés) dans le cadre d'une valorisation des CEE pour soutenir financièrement ce programme de travaux d'efficacité énergétique.

Cette opération a été estimée à 650.000 € et sera financée de la façon suivante :

- 158.000 € provenant de la valorisation des CEE
- 350.000 à 400.000 € en apport du SIEEEN (programme AAP)

Ce montage a pour objectif d'atteindre un niveau d'aide aux communes de 80% ; les 20% restant étant à la charge des collectivités.

Le service, au travers de cette opération, continuera d'assurer la promotion des constructions à ossature bois ou faisant appel à des revêtements bois et à des matériaux bio sourcés (cellulose de bois, enduits chanvre) auprès des maîtres d'ouvrage et dispose de plusieurs références en ce domaine.

Le service Patrimoine & Energies s'emploie également à accompagner les collectivités lors du montage financier des projets eu égard à leur complexité.

## **2. Du conseil préalable aux missions de maîtrise d'œuvre**

Spécialisé dans la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics, le service s'emploie à répondre aux consultations des collectivités en spécifiant dans son offre la dimension énergétique (installations de chauffage et d'éclairage plus performants, travaux d'isolation thermique, gestion des fluides, emploi d'éco-matériaux) dans une approche coût global et en apportant un conseil à l'exploitation des ouvrages à l'issue de leur réception.

Après plusieurs années (2013/2017) de forte contraction des commandes de la part des collectivités (contraintes budgétaires, opérations différées en absence des financements escomptés, installation des nouvelles équipes, redéfinition de la carte des compétences avec les fusions de communautés de communes) entraînant une baisse significative du

nombre de saisines, nous observons une stagnation des consultations de la part des collectivités.

Par ailleurs la demande interne, pour instruire les dossiers des différents services (déchets ménagers et régie de chaleur), a significativement augmenté permettant ainsi de réguler l'activité du service Patrimoine et Energies.

Fin 2019, le service aura réceptionné 7 opérations pour un montant de travaux de 1.974.861 €.

Avec un nombre de 21 saisines dont 7 relevant du SIEEEN, à ce jour, l'activité prévisionnelle pour 2020 devrait être soutenue.

La sécurité des personnes et la bonne gestion des déchets de chantier (inscription dans une démarche d'éco-exemplarité) constituent des préoccupations importantes des personnels et plus spécifiquement des coordonnateurs sécurité et protection de la santé dont l'activité est quasi exclusive des dossiers conduits en maîtrise d'œuvre.

Les missions de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme pour les collectivités qui en expriment le besoin demeurent des activités accessoires. En 2020, dans le cadre du programme Effilogis BBC Rénovation, le service va poursuivre son action en partenariat avec l'Ademe et la Région à animer celui-ci afin de mieux mobiliser les aides et accroître le dépôt des dossiers en Nièvre.

Il demeure que les opérations ont un aboutissement qui est beaucoup plus long que par le passé. Elles font l'objet de mise en chantier par tranches techniques et financières successives qui complexifie la planification et la réalisation et occasionne des frais d'études et des suivis de chantier supplémentaires.

|            |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Patrimoine | Dépenses | 344 617 €       | 332 006 €       | 448 016 €       | 460 926 €       | 470 000 €          |
|            | Recettes | 302 429 €       | 214 213 €       | 371 175 €       | 476 000 €       | 460 000 €          |

## **LES TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE AU SERVICE DE LA DEMATERIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

L'activité du SITEC comprend les activités : cartographie-informatique articulées autour de deux axes :

- les missions externes en direction des collectivités avec la mise en œuvre depuis 2016 des nouvelles modalités d'intervention statutaire rassemblées dans le « Pack Service » et la poursuite des actions contractualisées,
- les missions internes relatives au système d'information territorial du syndicat avec la mise en place du schéma directeur des services informatique (SDSI) et du système d'informations géographiques (SIG).

L'activité, en 2019, a été marquée par une troisième phase de déploiement du Pack Services sur la base d'un rythme annuel de 50 adhésions, un accroissement de la dématérialisation des flux comptables avec la consolidation de Chorus Pro. A cela est venu s'ajouter avec la confirmation gouvernementale en septembre du déploiement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source nécessitant un ensemble de paramétrage des solutions logicielles, mais également la solution REU afin de répondre aux élections européennes.

Le tout exige une forte mobilisation des agents en hotline dont le traitement des interventions se complexifie et par des interventions sur site... rendues parfois nécessaires générant un flot d'appel de plus de 6 000 appels traités à ce jour en 2019.

Dans le domaine de l'information géographique le fait marquant en 2019 aura été le déploiement de la suite logiciels, l'intégration des données et le basculement de l'ancien système Ptolémé vers le nouveau système d'informations géographiques GéoSiseen qui aura largement mobilisé l'équipe de géomaticiens et permis ainsi d'équiper plus de 300 collectivités au sein de notre territoire.

### **A – L'INFORMATIQUE DE GESTION**

#### **1. Gestion du parc informatique**

Le Pack Services a commencé à être déployé en 2017. Il renforce et adapte notre offre numérique aux collectivités. Il modifie nos modalités d'intervention en érigeant cette mutualisation de moyens en compétence statutaire qui comprend deux volets :

- un volet de base : « le pack services » qui recouvre la mise à disposition des logiciels de gestion et SIG, la formation, l'assistance et l'administration électronique,
- un volet optionnel : télé services, bureau virtuel, espace numérique de travail, application relative à l'urbanisme et outils métiers.

Les équipes du Sitec sont chargées de présenter ce nouveau service à nos collectivités avec sa formule d'adhésion. Ces dernières étant cependant libres de demeurer sous le régime des prestations assujetties à la TVA. Cette démarche fait l'objet préalablement d'un audit du système informatique.

En 2019, 100 collectivités ont adhéré au Pack services dont 30 sont en attentes de réception de délibération. Au terme de l'exercice ce sont 200 collectivités qui auront migré conformément à notre plan de déploiement. Pour 2020, la poursuite du rythme des adhésions est une priorité, à laquelle vient s'ajouter les collectivités Segilog entrées

maintenant dans la sphère du SIEEEN suite à nos accords de partenariat menés conjointement avec l'éditeur Berger Levrault en 2018.

La poursuite des actions traditionnelles constituera toujours le cœur de l'activité sur les bases de 2019 :

- informatique de gestion des collectivités,
- gestion du parc machines de 1100 unités (dont 29 serveurs),
- gestion des appels (6212),
- rééquipement des sites et intervention sur site,
- formation et assistance des personnels,

L'ensemble de ces prestations permet d'apporter un service mutualisé et de proximité reconnu pour son professionnalisme.

L'acquisition des matériels pour le compte des collectivités progresse nettement avec la mise en œuvre du Pack services qui est l'occasion pour les collectivités de procéder au renouvellement de leur matériel.

L'assistance de premier niveau aux logiciels de gestion financière est assurée pour le compte des éditeurs JVS Mairistem et Berger Levrault (BL) auprès de 266 collectivités avec l'intégration au 1<sup>er</sup> juin de la gamme Segilog - BL (25 collectivités).

Le service gère l'informatique et le renouvellement des équipements des écoles du cycle primaire (50 adhérents) et la maintenance des matériels.

En 2018, l'État a lancé un appel à projets « Ecole numérique innovantes et ruralité » destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation. Les collectivités territoriales éligibles peuvent y répondre, en lien étroit avec les académies. Le Sitec se propose d'accompagner les collectivités qui souhaitent s'inscrire dans la démarche. A ce titre, sur 2019 le SIEEEN a installé trois écoles numériques dans le cadre de l'appel à projet.

Pour 2019 via l'association Déclic, le SIEEEN suivra les démarches entreprises avec le réseau Canopé pour définir les conditions d'un partenariat avec la DASEN pour accompagner le déploiement des espaces numériques de travail en primaire qui est un espace de services numériques intégrés (pédagogiques : cahier de textes, espace de stockage – de vie scolaire : carnet de note, emploi du temps – de communication : messagerie, informations des parents) mis à disposition de la communauté éducative.

## **2. Poursuite de la dématérialisation**

L'année 2019 a connu de nouvelles opérations majeures :

- Le Répertoire Electoral Unique (REU) a demandé un travail considérable aux communes pour qu'elles vérifient les données issues de la liste unique nationale gérée par l'INSEE. Le SIEEEN a accompagné les secrétaires de mairie pour transmettre leurs modifications en ligne sur le portail de l'Etat. En Nièvre, nous n'avons pas eu connaissance de problèmes sur les listes électorales et lors de l'impression des cartes d'électeurs lors des dernières élections européennes.
- La mise en place du Prélèvement A la Source (PAS) et notamment la déclaration des Autres Revenus (PASRAU) a, également, bien sollicité nos collectivités et les techniciens-formateurs pour la réussite des configurations logicielles.

En 2020, de nouvelles étapes de dématérialisation des procédures liées aux services publics vont s'imposer aux collectivités territoriales :

- La mise à disposition d'un moyen de paiement en ligne pour les usagers,
- La Déclaration Sociale Nominative (DSN), procédure qui deviendra mensuelle et remplacera peu à peu la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) :
  - o 2020 : Les collectivités les plus importantes en termes d'habitants et certains EPCI,

- 2021 : Les communautés de communes et les collectivités de plus de 100 agents,
- 2022 : tous les autres employeurs.

Le SIEEEN a prévu d'aider les collectivités afin qu'elles intègrent la déclaration sociale nominative (DSN) dès 2020.

La solution hébergée de sauvegarde à distance continue de fidéliser de nouveaux membres (130 adhérents).

Le service a engagé une démarche interne d'Open data (production par la collectivité de données dites ouvertes (information publique brute ayant vocation à être librement accessible et réutilisable - ex : les données budgétaires, données financières, données patrimoniales...). L'accompagnement de notre démarche via une AMO a débuté en 2019 et les premiers jeux de données seront publiés début 2020.

Le Sitec est associé aux études de préfiguration d'un data center au périmètre de l'Agglomération de Nevers, avec le Conseil départemental et la ville de Nevers. La définition du portage juridique (syndicat mixte/Sem) et le modèle économique sont en cours d'arbitrage ainsi qu'une recherche de partenaires publics/privés.

Le Sitec, au sein de l'Association Déclic (réseau d'échange d'information dans le domaine du numérique) et du groupe de travail MIEA (structures de mutualisation informatique et de l'e-administration) auprès de la FNCCR, participe à l'émergence de solutions techniques mutualisées, ouvertes au plus grand nombre et à moindre coût pour nos collectivités.

La FNCCR a publié début 2019 les résultats de son étude sur le cycle de vie des données, auquel le SIEEEN a participé activement. En 2020, le SIEEEN agira aux côtés de la FNCCR sur plusieurs dossiers, dont celui de la cybersécurité.

### **3. Mise en œuvre du schéma directeur du système d'information**

Commencé en 2015, le déploiement de notre schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) s'est poursuivi. Le programme d'action est établi sur 5 ans (2015/2019).

Les sujets déployés en 2019 ont été les suivantes :

- la gestion de la relation collectivités (en cours),
- l'unification de l'authentification (en cours),
- la sécurisation du système d'information (fait),
- la refonte du site internet, de l'extranet et intranet (en cours),
- la mise en œuvre d'un logiciel de gestion de projet (fait),
- la solution de suivi des opérations de travaux et rénovations (actions 2019-2020),
- la finalisation de l'étude sur une solution de messagerie et d'agenda,
- la mise en production d'un logiciel de suivi de procédures (Wiki) au sein de certains services du SIEEEN (en cours d'extension aux autres services)

Pour 2020, est prévu :

- la poursuite du déploiement des logiciels de gestion des sites des Déchets Ménagers,
- la mise en œuvre de la solution de messagerie et d'agenda,
- la révision de la charte d'utilisation des outils numériques,
- la finalisation de la refonte des sites internet, extranet et intranet,
- la poursuite de l'intégration de nos logiciels au système d'identification unique,
- l'étude des référentiels de cybersécurité et les actions à mener,
- l'évolution des logiciels de gestion des ressources humaines et des finances pour bénéficier des dernières évolutions technologiques, notamment le « full web »
- la finalisation de la solution de suivi des opérations.

#### **4. Téléphonie**

L'évolution de la téléphonie mobile, par l'acquisition de smartphones, a bénéficié d'un bilan positif. Les agents en déplacement obtiennent ainsi à tout moment un accès à leur agenda et leur messagerie.

Concernant la téléphonie, nous prévoyons une évolution de la téléphonie fixe du SIEEEN pour anticiper la fin annoncée du Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui sera remplacé par des lignes uniquement numériques.

En 2020, la réflexion autour des objets connectés ou l'internet des objets (organe de commandes de nos chaufferies, monitoring des centrales photovoltaïques, plate-forme de gestion des foyers et des commandes d'éclairage public, supervision des bornes de recharge) sera poursuivie pour valoriser et optimiser les usages via ses organes de télégestion communicants (intervention à distance, télé relève des compteurs calorifiques, remontées de données en temps réel...). Les maturités technologiques des systèmes, la qualité des infrastructures exigent une expertise accrue qui nécessite une mise à plat des systèmes proposés afin de dégager la/les solutions techniques adaptées à nos usages et à nos infrastructures. Le SITEC soutiendra les services qui bénéficieront de ces nouvelles technologies et s'attachera les services d'un chargé de mission.

Via le développement des échanges dématérialisés, les logiciels de prise de main à distance, le service participe activement à la réduction des échanges sur supports papiers et à l'optimisation de ces interventions sur site améliorant de la sorte son bilan carbone. Le SIEEEN bénéficie du « zéro papier » pour l'ensemble de la chaîne de traitement de la commande publique : demande d'achat, publication des marchés publics, réception des offres, validation des bons de commande, enregistrement comptable, transmission aux fournisseurs, réception des factures, validation du service fait, transmission des flux à la trésorerie.

## **B – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET DE LA CARTOGRAPHIE**

### **1. L'exploitation du système d'informations géographique (SIG)**

Installée en 2015, puis progressivement déployée avec la migration des données en 2016/2017, la solution Héméra de gestion du patrimoine de l'éclairage public est désormais opérationnelle. Elle assure une totale mobilité aux équipes du Sceep via des tablettes numériques qui permettent une mise à jour en temps réel du réseau et une dématérialisation des déclarations de panne, des fiches d'intervention. Les dernières fonctionnalités : gestion des stocks, application pour les études et le suivi énergétique sont en cours de finalisation technique.

Elle a été associée à une intégration de l'ensemble des données numérisées des réseaux d'éclairage public qui a exigé un renfort humain en 2019.

Les derniers levés des réseaux des communes en prestation (2 400 foyers) seront terminés en cette fin d'année mettant un terme à un chantier de levé et de numérisation des réseaux d'éclairage public commencé voilà plus de dix ans.

Le programme de géo détection des réseaux souterrain d'éclairage public (800 km) momentanément interrompu a repris en 2019 à raison d'une dépense de 100/150 000 €/an.

Le service a intégré tout le dispositif du guichet unique et l'encadrement réglementaire des travaux à proximité des réseaux instauré par la loi du 12 juillet 2012 pour nos activités propres. Il propose également à nos collectivités de nouvelles prestations pour répondre aux besoins liés aux exigences des DT-DICT.

Le système d'information géographique « Ptolémé » a été remplacé par une nouvelle solution technique de type WebSig. Elle est actuellement en production auprès des collectivités (communauté de communes et communes) soit 577 comptes utilisateurs.

Cette solution sera progressivement complétée par l'adjonction de modules complémentaires sur 2020 tels que la :

- Gestion des DT/DICT,
- Gestion de la voirie,
- Gestion Spanc / Spac,
- Gestion de cimetières,
- .....

Aux fonctionnalités métiers du SIEEEN seront également déployées des applications thématiques selon la demande des adhérents. Ainsi, le Conseil départemental et plusieurs autres collectivités bénéficient-ils aujourd'hui du module relatif à l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS).

Le service poursuit l'intégration des données cadastrales actualisées, des documents d'urbanisme et incorpore à la base des nouvelles données produites par les services de l'Etat ou les collectivités (sites micro hydrauliques, ZAE, ...).

## **2. La numérisation des données : le PCRS**

Les élus du Comité syndical ont, lors de la réunion du 16 décembre 2017 adopté la modification des statuts du SIEEEN afin de lui permettre d'exercer, au profit des communes et intercommunalités qui lui en transféreront la compétence, l'exercice « d'autorité locale compétente » pour la mise en place d'un PCRS départemental.

En parallèle, et, avec le concours d'un cabinet juridique spécialisé le cabinet Parme, une réflexion a été menée, intégrant, au plan national, ENEDIS, GRDF et la FNCCR, et, au plan local, Nevers Agglomération, le Conseil Départemental et Nièvre Numérique pour définir un cadre juridique adapté assurant les droits des partenaires un financement équilibré et la pérennité du projet.

Au final et sur les bases des réflexions les différents partenaires ont convenu que la structure adaptée à un tel projet était un Groupement d'Intérêt Public (GIP qui dans un premier temps regrouperait les opérateurs de réseaux sensibles ENEDIS (réseau de distribution d'électricité), GRDF (réseau de distribution de gaz naturel), le SIEEEN (réseau d'éclairage public) et pourrait ensuite accueillir d'autres membres intéressés tels que Nevers Agglomération, le Conseil Départemental, Nièvre Numérique, les fermiers en matière de distribution d'eau ou encore Orange.

L'élaboration des documents constitutifs du GIP PCRS (statuts, règlement intérieur, budget prévisionnel pluriannuel) a nécessité de nombreuses réunions locales et nationales tout au long de l'année 2019 et permet aujourd'hui d'aboutir à un projet de GIP, qui, s'il est adopté prochainement par les 3 membres fondateurs SIEEEN, GRDF, ENEDIS ainsi que par les services de la Préfecture, pourra, dès le premier semestre 2020, déboucher sur la passation des premiers marchés, par le GIP, pour la constitution du PCRS départemental.

Dans le prolongement du dispositif DT/DICT, la réglementation a défini un cadre pour contrôler les compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Sitec a habilité un de ses agents pour délivrer l'attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) valable 5 ans. Cette personne a formé, à ce jour, plusieurs dizaines d'agents des collectivités territoriales nivernaises et continue de dispenser cette formation pour les agents concernés (conception/études, réalisation des travaux et exploitants).

### 3. La topographie

L'activité SIG est complétée par des relevés topographiques pour les besoins internes des services. Les prestations topographiques comprennent également la numérisation des cimetières qui en 2019 et 2020 seront réalisés en interne eu égard au recrutement complémentaire d'un technicien.

D'autre part, fort des bases de données acquises ou en cours de constitution, le SITEC pourrait en 2020 prendre l'initiative de créer et d'animer un atelier cartographique dont l'objet sera de produire des cartes thématiques à la demande des collectivités.

De même pour faire évoluer notre plate-forme SIG, il est envisagé de créer un Club des utilisateurs pour échanger sur les bonnes pratiques, recenser les besoins nouveaux et suivre leur développement.

| FONCTIONNEMENT |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|----------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| TIC            | Dépenses | 267 324 €       | 457 919 €       | 336 471 €       | 188 107 €       | 100 000 €          |
|                | Recettes | 314 017 €       | 330 494 €       | 268 888 €       | 235 600 €       | 90 600 €           |
| Pack Services  | Dépenses | 0 €             | 316 €           | 162 089 €       | 413 606 €       | 536 000 €          |
|                | Recettes | 0 €             | 17 000 €        | 144 206 €       | 322 000 €       | 431 000 €          |
| CARTO          | Dépenses | 256 300 €       | 274 430 €       | 250 851 €       | 187 334 €       | 185 000 €          |
|                | Recettes | 68 761 €        | 132 222 €       | 178 206 €       | 139 500 €       | 161 700 €          |

|       |          |           |           |           |           |           |
|-------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | Dépenses | 523 624 € | 732 665 € | 749 411 € | 789 047 € | 821 000 € |
|       | Recettes | 382 778 € | 479 716 € | 591 300 € | 697 100 € | 683 300 € |

| INVESTISSEMENT            |          | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|---------------------------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Informatique<br>communale | Dépenses | 119 175 €       | 124 947 €       | 82 337 €        | 110 000 €       | 100 000 €          |
|                           | Recettes | 106 046 €       | 128 351 €       | 90 181 €        | 110 000 €       | 100 000 €          |
| Pack Services             | Dépenses | 0 €             | 72 808 €        | 169 030 €       | 240 000 €       | 300 000 €          |
|                           | Recettes | 0 €             | 0 €             | 0 €             | 0 €             | 0 €                |

|       |          |           |           |           |           |           |
|-------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | Dépenses | 119 175 € | 197 755 € | 251 367 € | 350 000 € | 400 000 € |
|       | Recettes | 106 046 € | 128 351 € | 90 181 €  | 110 000 € | 100 000 € |

## LES MOYENS OPERATIONNELS DE L'INSTITUTION

La mise en œuvre des politiques précédemment évoquées met en exergue, la nécessité pour le syndicat de rechercher les complémentarités entre services en renforçant leur transversalité et leur synergie afin d'améliorer le niveau de service dans l'accomplissement de ses différentes missions.

Par moyens généraux, il faut entendre tout ce qui n'a pas été pris en compte directement dans le financement des domaines d'intervention du SIEEEN précités. Cela regroupe : la gestion des instances, la direction générale, la comptabilité et les finances, les ressources humaines, la commande publique, la communication, la sécurité et le fonctionnement du secrétariat général.

Les coûts relatifs aux moyens généraux ont vocation à être, in fine, répartis entre les différents domaines d'activités et, rattachés à leur budget respectif dans le cadre du plan de compte analytique à ce jour adopté.

### A – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, le bloc communal a enregistré une hausse de 0,5% des frais de personnel (+0,3% en 2018).

La reprise des mesures du protocole PPCR, en 2019, avec la reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) ont tiré à la hausse les dépenses de personnel. Toutefois, le gel du point d'indice et une montée en charge très lente des parcours emploi compétence ont modéré celle-ci. On observe ainsi un recul des effectifs des collectivités avec la sortie des contrats aidés.

En 2020, les perspectives de recrutement sont revues à la hausse après un tassement observé sur la période 2015 à 2019.

Malgré le gel du point d'indice, l'évolution des dépenses de personnel progresseront de 1.2% en 2020 pour se tenir en de ça du niveau de l'inflation (+1.7%) avec la poursuite de la réforme du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) pour les techniciens (objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière)., Parmi les mesures annoncées, citons : la revalorisation des indemnités de mission des agents (+ 17%) et la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat et la revalorisation des jours rachetés dans le cadre du CET.

- LES EFFECTIFS DU SYNDICAT

Onze postes ont été créés en 2019 dont six correspondent à des créations inscrites au tableau des effectifs.

En 2019, six postes ont été occupés par des personnels occasionnels. Les effectifs salariés du SIEEEN comptent cent six agents au tableau des effectifs hors contrat occasionnel.

Le Syndicat avait transformé les emplois relevant du dispositif des contrats d'avenir en celui des parcours emploi et compétence (sept postes). Le Syndicat concourt à permettre à des jeunes et des seniors particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de qualification, de pouvoir s'insérer dans un dispositif de professionnalisation.

Compte tenu d'un système compliqué de mise en œuvre, il a eu recours à des recrutements contractuels pour faire face à ses besoins.

Lors de la passation des marchés de travaux réseaux ER/EP, puis des réseaux de chaleur ont été incluse une clause sociale visant l'intégration de public en difficulté auprès des entreprises attributaires. 8 043 heures ont ainsi été réalisées par plusieurs salariés au travers des clauses d'insertion de ces marchés pour la période du 01/07/18/ au 30/06/19. Nous reconduisons ce dispositif en 2020 avec un objectif de 5 ETP.

Dans le cadre de notre gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, il est prévu plusieurs recrutements (3/4) pour renforcer nos expertises : urbanisme – téléphonie et l'internet des objets - l'open data – économe de flux – animation COT.

Dans l'hypothèse de la création d'un poste, celle-ci repose sur le principe que tout emploi nouveau doit être financé par les recettes nouvelles générées précisément par le développement de l'activité ou par des dotations allouées ou en partie compensée par les aides accordés pour soutenir l'emploi (ex : conseiller en énergie, ambassadeur de l'énergie) ou en dernier ressort par des réaffectations de postes suite à des départs (deux départs en retraite en 2019).

Nous poursuivons l'intégration des agents contractuels en leur offrant une préparation au concours pour tendre à résorber l'emploi sous contrat (quatre en 2019).

Les emplois en 2019 se répartissent ainsi :

- 57 titulaires (61 en 2018),
- 49 contractuels (25 en 2018),
- 4 apprentis (7 postes ouverts),
- 1 contrat PEC (3 ouverts).

La formation en alternance et l'accueil de stagiaires continuent d'être encouragés pour faciliter l'accès à la professionnalisation des jeunes, l'échange et la transmission des savoirs avec les personnels.

L'effort de formation initiale et continue au cours de la vie professionnelle est également soutenu avec la création du compte personnel de formation qui remplace le DIF.

L'évolution des effectifs globaux rémunérés par catégorie est la suivante de 2014/2018 :

| Type                            | 2014      | 2015      | 2016      | 2017       | 2018       | 2019       |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|
| Départ en retraite              | 1         | 1         | 1         | 0          | 1          | 2          |
|                                 |           |           |           |            |            |            |
| Effectif titulaire A au 31/12   | 6         | 6         | 6         | 8          | 5          | 4          |
| Effectif titulaire B au 31/12   | 11        | 11        | 11        | 16         | 12         | 12         |
| Effectif titulaire C au 31/12   | 38        | 40        | 41        | 44         | 44         | 41         |
| <b>Total titulaire</b>          | <b>55</b> | <b>57</b> | <b>58</b> | <b>68</b>  | <b>61</b>  | <b>57</b>  |
|                                 |           |           |           |            |            |            |
| Effectif contractuel A au 31/12 | 4         | 3         | 3         | 7          | 8          | 8          |
| Effectif contractuel B au 31/12 | 8         | 9         | 8         | 14         | 15         | 19         |
| Effectif contractuel C au 31/12 | 22        | 20        | 15        | 17         | 16         | 22         |
| <b>Total contractuel</b>        | <b>34</b> | <b>32</b> | <b>26</b> | <b>38</b>  | <b>39</b>  | <b>49</b>  |
| <b>Total général</b>            | <b>89</b> | <b>89</b> | <b>84</b> | <b>106</b> | <b>100</b> | <b>106</b> |

Le temps de travail des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération du comité syndical en date du 23 juin 2001 portant Protocole d'accord ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) dans les services du SIEEN.

En 2019 a été mis en œuvre le télétravail auquel trois agents ont recours.

- Les avantages en nature

A ce titre, le SIEEEN en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents pour les seules mutuelles agréées soit trente-six agents en Garantie maintien de salaire (GMS) (2 592 €/an) et cinquante agents en santé (12 345 €/an).

En matière de transport ont été budgétisés (véhicules de fonction, de service et contribution transports) 24 000 € par an.

S'agissant de la restauration, le SIEEEN attribue des titres de repas à ses agents lesquels représentent un coût stable sur les exercices considérés :

| <b>Titres de repas</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                        | 2014             | 2015             | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             |
| Part salariale         | 43 324 €         | 45 133 €         | 45 045 €         | 43 641 €         | 43 701 €         | 45 169 €         |
| Part employeur         | 64 986 €         | 67 700 €         | 67 568 €         | 65 460 €         | 65 551 €         | 67 754 €         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>108 310 €</b> | <b>112 833 €</b> | <b>112 613 €</b> | <b>109 101 €</b> | <b>109 252 €</b> | <b>112 923 €</b> |

En 2019, l'adhésion au CNAS sur un effectif prévisionnel de 93 agents s'est élevée à 19 000 €. La subvention à l'Amicale a été réduite en conséquence afin de tenir compte des prestations désormais couvertes par le CNAS à hauteur de 9 000 €.

- Prévisions charges de personnels

L'évolution des charges de personnels soit la rémunération du personnel plus les charges salariales et patronales sur les 5 dernières années tous services confondus est la suivante :

| <b>Masse salariale</b> |                    |                    |                    |                    |                    |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                        | 2016               | 2017               | 2018               | Crédits 2019       | Prévisions 2020    |
| Titulaires             | 2 483 039 €        | 2 599 458 €        | 2 622 605 €        | 2 612 000 €        | 2 750 000 €        |
| Contractuels           | 1 099 602 €        | 1 098 536 €        | 1 254 845 €        | 1 468 000 €        | 1 650 000 €        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>3 582 641 €</b> | <b>3 697 994 €</b> | <b>3 877 450 €</b> | <b>4 080 000 €</b> | <b>4 400 000 €</b> |

En 2018, le coût de la masse salariale par habitant (215 321 hab. population municipale) est de 17,94 €/hab contre 17,17€/hab en 2017). Notre progression des charges de personnel au cours de ces 5 dernières années est de 23 % en tenant compte d'un périmètre fonctionnel ayant constamment évolué et ayant nécessité une augmentation des effectifs passé de 89 à 106 agents.

Il n'est pas prévu de réévaluation du régime indemnitaire en 2020 sauf à reconsidérer les situations individuelles suites aux entretiens d'évaluation professionnelle et si le RIFSEEP est élargi au cadre d'emplois des techniciens.

Avec la prise en compte du glissement, vieillesse, technicité (GVT) et sur la base du périmètre prévisionnel des effectifs énoncé ci-dessus, la proposition de hausse est fixée à 1.2% hors recrutement.

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi

que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité...).

|                         | Réalisé<br>2016    | Réalisé<br>2017    | Réalisé<br>2018    | Crédits 2019       | Prévisions<br>2020 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Masse salariale</b>  | 3 582 641 €        | 3 697 944 €        | 3 877 450 €        | 4 080 000 €        | 4 400 000 €        |
| <b>Formation</b>        | 40 119 €           | 63 982 €           | 56 252 €           | 75 000 €           | 60 000 €           |
| <b>Actions sociales</b> | 193 941 €          | 180 000 €          | 186 450 €          | 188 000 €          | 190 000 €          |
| <b>Autres</b>           | 1 756 €            | 16 056 €           | 17 548 €           | 10 000 €           | 10 000 €           |
|                         |                    |                    |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL</b>            | <b>3 818 457 €</b> | <b>3 957 982 €</b> | <b>4 137 700 €</b> | <b>4 353 000 €</b> | <b>4 660 000 €</b> |

## B – LES MOYENS DE LA LOGISTIQUE DES SERVICES

### 1. Les charges d'exploitation

Les frais de fonctionnement de l'ensemble des services devraient progresser sur la base des consommations de crédits constatées au cours du présent exercice. Cette évolution comprend :

- BPE : la fourniture d'énergie éclairage public, les contrats de maintenance logiciel des communes en Pack Service et la maintenance du SIME,
- BDM : hausse de 1,2% des prestations de transfert, traitement et tri des déchets ménagers,
- RRC : hausse du volume de combustible,
- Autres : baisse du montant de reversement de la vente des CEE

Au total, il est proposé une baisse de 2,5% par rapport aux crédits 2019.

Un tel objectif exigera, malgré tout, beaucoup de vigilance sur le suivi des états de consommation par les services (mise en ligne en temps réel) afin d'assurer la maîtrise de nos frais d'exploitation.

|                 | Réalisé 2016       | Réalisé 2017       | Réalisé 2018        | Crédits 2019        | Prévisions<br>2020  |
|-----------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>BPE</b>      | 3 254 044 €        | 3 240 572 €        | 3 478 526 €         | 3 908 100 €         | 3 900 000 €         |
| <b>DM</b>       | 5 851 628 €        | 6 075 913 €        | 6 112 617 €         | 6 581 500 €         | 6 500 000 €         |
| <b>RRC</b>      | 337 245 €          | 325 703 €          | 519 933 €           | 477 700 €           | 600 000 €           |
| <b>Autres *</b> | 209 918 €          | 326 292 €          | 197 071 €           | 506 030 €           | 191 000 €           |
|                 |                    |                    |                     |                     |                     |
| <b>TOTAL</b>    | <b>9 652 834 €</b> | <b>9 968 480 €</b> | <b>10 308 147 €</b> | <b>11 473 330 €</b> | <b>11 191 000 €</b> |

*\*Uniquement le Budget Prestations à compter de 2018*

### 2. Les investissements logistiques

Hors programme d'investissement propre aux activités statutaires vu précédemment, les crédits dits de logistique sont essentiellement consacrés aux besoins des services.

En 2020, la mise en œuvre du SDSI se poursuit :

- 137 000 € dans les logiciels de gestion (exploitation service déchets ménagers, modules additionnels Géosieeen).
- 124 360 € dans le matériel informatique et la téléphonie.
- 26 500 € dans l'Open data.

En matière d'achat de véhicules de type VL ou VU, il est prévu le remplacement de 5 véhicules à motorisation électrique compte tenu des autonomies désormais acquises (3 pour l'activité « déchets ménagers » et 2 pour le SCEEP).

L'outillage concerne les services déchets ménagers pour 4 200€ (balayeuse, souffleurs, tondeuse...) et le SCEEP pour 6 000€ (appareil de mesure des candélabres et outillages divers)

|                                      | Réalisé 2016 | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | Crédits 2019 | Prévisions 2020 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| <b>Informatique &amp; Téléphonie</b> | 65 980 €     | 82 981 €     | 226 737 €    | 834 320 €    | 287 860 €       |
| <b>Véhicule</b>                      | 156 704 €    | 30 519 €     | 30 420 €     | 0 €          | 154 000 €       |
| <b>Outillage</b>                     | 34 322 €     | 1 199 €      | 699 €        | 0 €          | 10 200 €        |
| <b>Aménagement &amp; mobilier</b>    | 39 113 €     | 40 334 €     | 146 763 €    | 350 400 €    | 0 €             |

|              |                  |                  |                  |                    |                  |
|--------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
| <b>Total</b> | <b>296 119 €</b> | <b>155 033 €</b> | <b>404 619 €</b> | <b>1 184 720 €</b> | <b>452 060 €</b> |
|--------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|

Nos prévisions en investissement logistiques sont en baisse à 452 000 €.

### **3. Les moyens de la communication**

Le service a continué d'assurer ses missions principales en 2019 : communiquer auprès des élus/partenaires du SIEEEN, communiquer sur les activités des services et assurer la communication à l'interne.

Une grande partie des actions de communication pour l'année 2019, a été ciblée sur la mise en place de la plateforme XNET, avec la mise à jour et création des contenus du nouveau site et sa mise en ligne. Mais également, sur la partie événementielle avec l'aide logistique sur l'organisation des rencontres nationales TEPOS à Clamecy et sur l'organisation du stand Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté, pour le congrès national FNCCR.

La mise en ligne de publications nous permet de réaliser des économies (newsletter mensuelle, guide financier et diverses publications), ainsi que l'envoi dématérialisé des convocations, rapports et autres documents.

Pour l'année 2020, le service assurera ses missions principales, et axera une communication détaillée sur les actions du Syndicat auprès des nouveaux élus, après les élections qui se dérouleront en fin mai 2020 ; via notamment une nouvelle plateforme Extranet et un guide en format dématérialisé pour les missions des nouveaux élus.

Une communication ciblée auprès des agents du SIEEEN sera en place également, afin de les initier à la nouvelle plateforme intranet.

Les opérations liées au programme de prévention des déchets ménagers (réseau guide composteur, campagne de communication, prévention) se poursuivront en 2020.

|               |          | Réalisé 2016 | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | Crédits 2019 | Prévisions 2020 |
|---------------|----------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Communication | Dépenses | 95 098 €     | 124 376 €    | 113 531 €    | 130 190 €    | 130 000 €       |
|               | Recettes | 7 718 €      | 3 087 €      | 1 154 €      | 1 000 €      | 1 000 €         |

#### 4. Sécurité

2019 enregistre l'arrivée de la conseillère de prévention et à la fois déléguée à la protection de la donnée nous permettant de respecter la mise en œuvre du RGPD (mai 2018) et d'engager un plan d'action pour la prévention des agents aux risques professionnels.

|                 |                            | Crédits 2019 | Prévisions 2020 |
|-----------------|----------------------------|--------------|-----------------|
| Sécurité & RGPD | Dépenses                   | 33 750 €     | 54 400 €        |
|                 | Vérifications obligatoires | 18 000 €     | 19 000 €        |
|                 | Formations obligatoires    | 11 000 €     | 9 500 €         |
|                 | Autres formations          | 1 900 €      | 5 500 €         |
|                 | Sensibilisation            | 0 €          | 1 000 €         |
|                 | Matériels et EPI           |              | 12 300 €        |
|                 | Travaux                    | 1 200 €      | 1 500 €         |
|                 | RGPD                       | 1 650 €      | 5 600 €         |

#### 5. Fiscalité indirecte

Pour équilibrer en dépenses et en recettes le domaine des énergies (réseaux d'électricité et d'éclairage public, conseils en énergie partagée, maîtrise de la demande d'énergie, soutien à l'efficacité énergétique), le SIEEEN dispose de :

- LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ : Elle est désormais établie sur le montant de la consommation (nombre de KW/h consommés) et non plus sur celui du montant de la facture, étendue aux consommations d'éclairage public et aux professionnels. En 2018, la consommation brute est en légère baisse (- 0,3 %) à 474 TWh. Les principaux facteurs structurels sont l'évolution de la croissance économique, des températures globalement plus douces, la tertiairisation des activités économiques et les effets de la maîtrise de la consommation (lampes à Leds, bâtiments moins énergivores, remplacement de la convection électrique en chauffage) avec un impact estimé de 3 % sur la pointe de consommation.  
Dans ce contexte, il est proposé de conserver le même objectif qu'en 2019 à hauteur de 4 300 000 €.
- Sur une base escomptée d'un niveau de travaux réalisés en éclairage public en 2019, la recette du FCTVA devrait s'établir à 700 000 €.

|              | Réalisé 2016 | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | Crédits 2019 | Prévisions 2020 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| <b>TCCFE</b> | 4 258 976 €  | 4 394 069 €  | 4 562 500 €  | 4 300 000 €  | 4 300 000 €     |
| <b>FCTVA</b> | 765 127 €    | 585 753 €    | 797 942 €    | 680 000 €    | 700 000 €       |

## 6. Dette

### ○ Le recours à l'emprunt

L'encours de la dette, en 2019, était tous budgets consolidés de 7 849 181 € contre 4 185 000 € au 01/01/2018.

En 2019, le SIEEEN a mobilisé 1 100 000 € de prêt pour soutenir ces programmes dans le domaine de l'éclairage public et pour 1 000 000 € au titre des réseaux de chaleur.

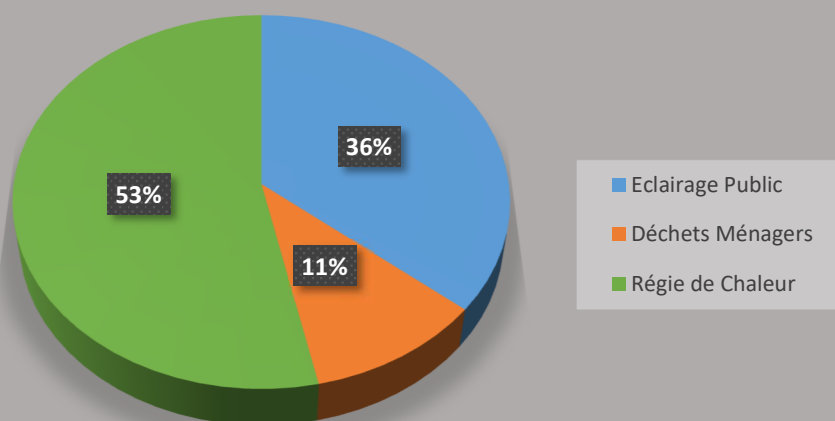
Pour les besoins de financement par emprunt, il est retenu l'hypothèse suivante d'un taux de 1.2% sur une durée de 30 ans.

|                                                        | Encours de la dette 01/01/19 | Projet de prêts en 2019 | Prévisions emprunts 2020 |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>Eclairage public</b>                                | 2 885 100 €                  | 1 100 000 €             | 1 100 000 €              |
| <b>Déchets ménagers</b>                                | 866 667 €                    |                         | 1 400 000 €              |
| <b>Régie de chaleur</b>                                | 4 097 414 €                  | 1 000 000 €             | 1 000 000 €              |
| <b>Total encours</b>                                   | <b>7 849 181 €</b>           | <b>2 100 000 €</b>      | <b>3 500 000 €</b>       |
| <b>Remboursement annuel du Capital de la dette (1)</b> | 600 698 €                    | 600 698 €               | 683 009 €                |
| <b>Intérêts annuel de la dette (1)</b>                 | 94 356 €                     | 94 356 €                | 118 251 €                |
| <b>Total charge de la dette</b>                        | <b>695 054 €</b>             | <b>695 054 €</b>        | <b>801 260 €</b>         |

### ○ Dette souscrite

| <b>Synthèse de la dette au 31/12/2019</b> |                   |                                |                             |                    |
|-------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| <b>Capital restant dû (CRD)</b>           | <b>Taux moyen</b> | <b>Durée de vie résiduelle</b> | <b>Durée de vie moyenne</b> | <b>Nbre lignes</b> |
| 7 248 482 €                               | 1,315%            | 17 ans                         | 12,1 ans                    | 11                 |

## Répartition du CRD au 31/12/2019



### Tableau par structure au 31/12/2019

| Type                 | Encours     | Taux moyen |
|----------------------|-------------|------------|
| Fixe                 | 7 048 482 € | 1,208%     |
| Variable             | 200 000 €   | 0,000%     |
| Ensemble des risques | 7 248 482 € | 17 ans     |

### Tableau par prêteurs au 31/12/2019

| Prêteur           | % CRD | CRD         |
|-------------------|-------|-------------|
| Crédit Agricole   | 23%   | 1 653 333 € |
| La Banque Postale | 54%   | 3 892 438 € |
| Caisse d'Epargne  | 23%   | 1 702 711 € |

#### ○ Les participations en annuité

Les participations en annuité désormais inscrites en investissement (compte créances sur transfert) s'élèvent à 1 581 956 €. Elles progressent en moyenne annuelle de 290 000 € sur les quatre dernières années.

|                     | Réalisé<br>2016 | Réalisé<br>2017 | Réalisé<br>2018 | Crédits<br>2019 | Prévisions<br>2020 |
|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Travaux en annuités | 348 869 €       | 226 802 €       | 305 639 €       | 300 000 €       | 300 000 €          |

### Reste à percevoir au 31/12/2019

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Total                | 1 581 956 € |
| Durée vie résiduelle | 6,2 ans     |

### ○ **Trésorerie**

Le SIEEEN, par un suivi constant des émissions des rôles de titres ajuste hebdomadairement ses besoins de trésorerie et s'attache à différer le plus possible le recours aux lignes de trésorerie afin d'en réduire les frais financiers. Devant les difficultés observées du versement des aides du Facé (+ 4/5 mois) et des différents financeurs dont l'ADEME, le SIEEEN mobilise deux lignes de trésorerie pour satisfaire à ses obligations réglementaires. Il se propose à minima de les reconduire en 2020 soit :

- 950 000 € pour le budget principal,
- 950 000 € pour la régie de chaleur.

La prise en charge de la facturation des dépenses d'énergie demande un suivi des recouvrements et un respect des délais de paiement par les collectivités de plus en plus exigeant de même que les participations des collectivités au transfert/traitement/tri des déchets ménagers. La procédure de relance via Hélios de la DGFIP facilite ce recouvrement hormis quelques collectivités... Le service comptable relaie une action concertée avec la DGFIP pour les retardataires.

### **7. Les produits d'activités des services**

Le montant de revente du cuivre devrait être sensiblement le même en 2020.

Le montant à refacturer à la SEM devrait être de l'ordre de 60 000€. Ce montant inclus en grande partie des salaires des agents mis à disposition.

Nous prévoyons un niveau d'études en régie stable pour 2020 qui est déterminé par notre volume de travaux réalisés sur les réseaux électriques et d'éclairage public.

| <b>Nature de la prestation</b>    | <b>Réalisé<br/>2017</b> | <b>Réalisé<br/>2018</b> | <b>Crédits<br/>2019</b> | <b>Prévisions<br/>2020</b> |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| <b>Produit des services</b>       | <b>94 005 €</b>         | <b>50 907 €</b>         | <b>90 000 €</b>         | <b>90 000 €</b>            |
| <i>Reprise conducteurs (BPE)</i>  | <i>37 719 €</i>         | <i>24 621 €</i>         | <i>30 000 €</i>         | <i>30 000 €</i>            |
| <i>Prestation SEM (BPE)</i>       | <i>42 000 €</i>         | <i>12 000 €</i>         | <i>60 000 €</i>         | <i>60 000 €</i>            |
| <i>Prestation SEM (BPS)</i>       | <i>14 286 €</i>         | <i>14 286 €</i>         | <i>0 €</i>              | <i>0 €</i>                 |
| <b>Etudes et travaux en régie</b> | <b>597 512 €</b>        | <b>624 115 €</b>        | <b>710 000 €</b>        | <b>700 000 €</b>           |
| <b>Total</b>                      | <b>691 517 €</b>        | <b>675 022 €</b>        | <b>800 000 €</b>        | <b>790 000 €</b>           |

### **8. Le programme pluriannuel d'investissement**

Sur la base de plusieurs hypothèses établis avec KPMG en 2018, nous avons élaboré pour l'ensemble des budgets un plan pluriannuel d'investissement dont le détail par secteur d'activités est présenté ci-dessous que nous actualisons annuellement sur une période glissante de cinq ans.

| En K€                            | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>I. ELECTRIFICATION RURALE</b> |              |              |              |              |              |
| Renforcement des réseaux         | 2 040        | 2 050        | 1 950        | 1 950        | 1 950        |
| Sécurisation des réseaux         | 2 040        | 1 900        | 1 850        | 1 850        | 1 850        |
| Extension des réseaux            | 867          | 1 200        | 1 250        | 1 300        | 1 300        |
| Renouvellement HTA               | 102          | 350          | 400          | 400          | 400          |
| Dissimulation des réseaux        | 1 326        | 1 450        | 1 450        | 1 450        | 1 450        |
| <b>SOUS TOTAL ER</b>             | <b>6 375</b> | <b>6 950</b> | <b>6 900</b> | <b>6 950</b> | <b>6 950</b> |

|                                                                        |              |              |              |              |              |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>II. ECLAIRAGE PUBLIC</b>                                            |              |              |              |              |              |
| Eclairage Public                                                       | 650          | 550          | 450          | 400          | 400          |
| Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'Eclairage Public | 2 448        | 2 300        | 2 200        | 2 150        | 2 150        |
| <b>SOUS TOTAL EP</b>                                                   | <b>3 098</b> | <b>2 850</b> | <b>2 650</b> | <b>2 550</b> | <b>2 550</b> |

|                               |            |            |            |            |            |
|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>III. TELECOMMUNICATION</b> |            |            |            |            |            |
| Génie civil Télécom           | 290        | 290        | 290        | 290        | 290        |
| FTTH                          | 30         | 150        | 200        | 200        | 200        |
| <b>SOUS TOTAL TELECOM</b>     | <b>320</b> | <b>440</b> | <b>490</b> | <b>490</b> | <b>490</b> |

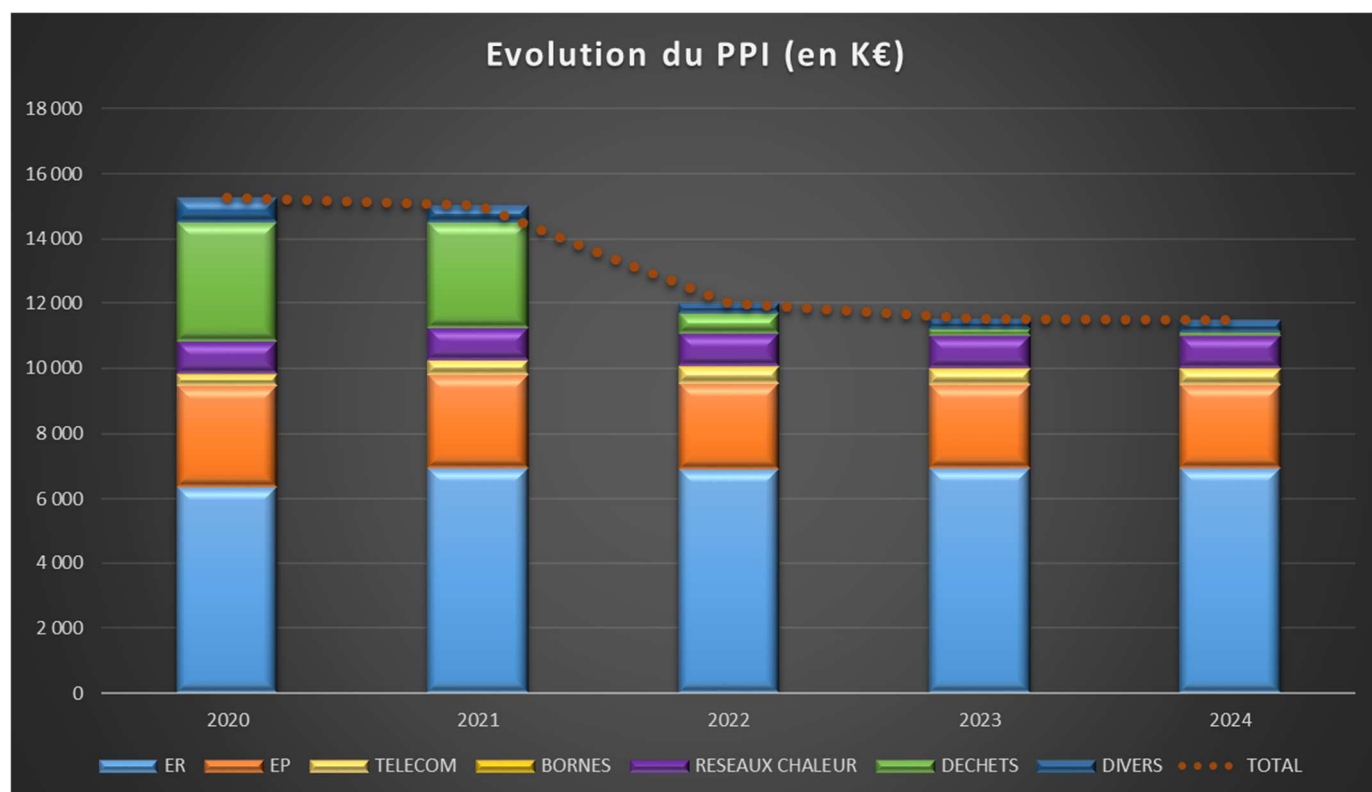
|                               |           |           |           |           |           |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>IV. BORNES DE RECHARGE</b> |           |           |           |           |           |
| Bornes de recharge            | 62        | 25        | 25        | 25        | 25        |
| <b>SOUS TOTAL BORNES</b>      | <b>62</b> | <b>25</b> | <b>25</b> | <b>25</b> | <b>25</b> |

|                              |            |            |              |              |              |
|------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>V. RESEAUX DE CHALEUR</b> |            |            |              |              |              |
| Réseaux de chaleur           | 980        | 990        | 1 000        | 1 000        | 1 000        |
| <b>SOUS TOTAL RESEAUX</b>    | <b>980</b> | <b>990</b> | <b>1 000</b> | <b>1 000</b> | <b>1 000</b> |

|                             |              |              |            |            |            |
|-----------------------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|
| <b>VI. DECHETS MENAGERS</b> |              |              |            |            |            |
| Quai de transfert           | 2 549        | 1 844        | 575        | 100        | 100        |
| Plateforme de compostage    | 644          | 187          | 0          | 0          | 0          |
| Centre de Rouy              | 325          | 990          | 0          | 0          | 0          |
| Régie de Transport          | 156          | 240          | 50         | 100        | 0          |
| <b>SOUS TOTAL DECHETS</b>   | <b>3 674</b> | <b>3 261</b> | <b>625</b> | <b>200</b> | <b>100</b> |

|                                         |            |            |            |            |            |
|-----------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>VII. INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES</b> |            |            |            |            |            |
| Informatique & Téléphonie               | 288        | 244        | 76         | 81         | 129        |
| Pack Services                           | 300        | 200        | 150        | 150        | 150        |
| Véhicule                                | 154        | 50         | 50         | 50         | 50         |
| Outillage                               | 10         | 10         | 10         | 10         | 10         |
| Aménagement & mobilier                  | 0          | 10         | 10         | 10         | 10         |
| <b>SOUS TOTAL LOGISTIQUES</b>           | <b>752</b> | <b>514</b> | <b>296</b> | <b>301</b> | <b>349</b> |

|                      |               |               |               |               |               |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>15 261</b> | <b>15 030</b> | <b>11 986</b> | <b>11 516</b> | <b>11 464</b> |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|



Le financement global de ce plan d'investissement s'appuie sur les programmes de subventions allouées à l'électrification rurale, aux réseaux de chaleur avec une hypothèse de mobilisation de 75 % de notre capacité d'autofinancement (correspondant à la TCCFE pour le budget énergie) sans mobilisation du résultat global de clôture et une part de financement par emprunt soit environ 22% pour les réseaux ER/EP, 100 % pour l'activité déchets ménagers, de 35% pour les réseaux de chaleur et de 100% par les produits du service pour le Pack Services. Les autres moyens logistiques sont financés sur fonds propres à 100%.

## C – LES ACTIVITES CONNEXES ET AUTRES ENGAGEMENTS

Au-delà des activités propres au syndicat et intégrant ses actifs, celui-ci est engagé aux côtés de plusieurs entités par des engagements contractuels et/ou financiers qu'il convient de porter à connaissance via la présentation du ROB et ce en sus des rapports annuels d'activités.

On distinguera également les missions qui génèrent des marchés de travaux ou de prestations faits au bénéfice des collectivités locales et du syndicat.

|                                           | Exercice 2017              | Exercice 2018             | Exercice 2019 | Exercice 2020 |
|-------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------|---------------|
| <b>DSP gaz</b>                            | 0 €                        | 0 €                       | 0 €           | 0 €           |
| <b>Maîtrise d'ouvrage bâtiments</b>       | 1 451 000 €                | 5 704 000 €               | 4 193 000 €   | 5 150 000 €   |
| <b>ALEN</b>                               | 247 313 €                  | 250 000 €                 | 250 000 €     | 250 000 €     |
| <b>NIEVRE ENERGIES (capital/résultat)</b> | 1 279 042 €<br>/-102 553 € | 1 107 000 €<br>/-74 630 € | 700 000 €     |               |

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, les activités de développement des énergies renouvelables sont gérés par Nièvre Energies qui a acquis les actifs (centrales photovoltaïques) du SIEEN et les exploite. En 2019/2020, elle réalisera l'installation d'ombrières pour un montant de 5 millions d'euro sur les parkings du circuit Nevers Magny Cours pour une puissance de 4.77MW.

## **CONCLUSIONS**

Nous portons des actions volontaristes en matière de sécurisation et fiabilisation des réseaux d'énergie, d'économie en matière d'éclairage public et d'efficacité énergétique des bâtiments.

Par ailleurs nos investissements dans le secteur de la biomasse avec la régie de chaleur, la réorganisation à court et moyen terme de nos installations de traitement des déchets ménagers sont représentatifs de notre capacité à soutenir la transition énergétique de nos territoires et préparer ceux-ci au monde de demain avec l'économie circulaire et les productions en circuits courts (plaquettes forestières).

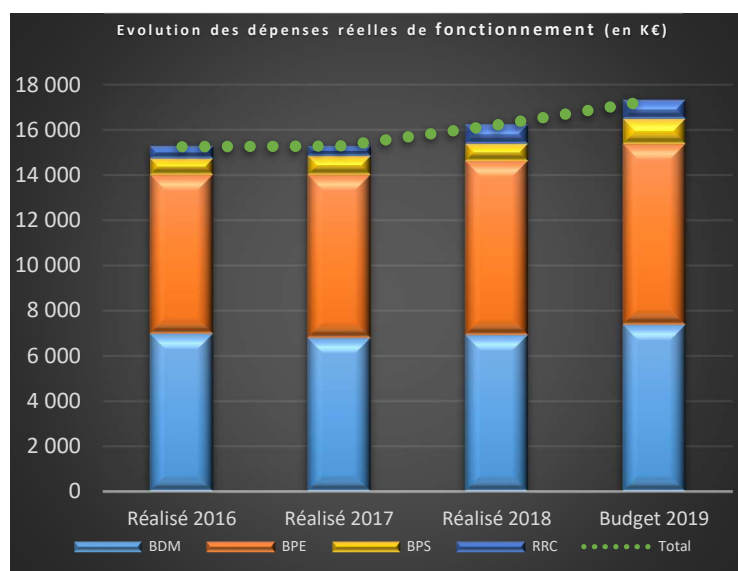
Il en est de même de nos investissements dans les bornes de recharge électrique qui préfigurent de nouvelles mobilités et dans le soutien à d'autres filières comme l'hydrogène.

Nous nous efforçons, ainsi, au maximum de nos capacités d'autofinancement avec une épargne nette de plus de 5 millions d'euros en 2019 (voir tableau ci-dessous) à soutenir nos entreprises de travaux et de bâtiments publics majoritairement installés sur notre territoire.

Cependant si la période de contraction financière de nos collectivités mandantes s'est estompée et si l'on retrouve un niveau d'épargne à la hausse dans les collectivités, la prudence reste de mise. En effet certaines de nos dotations ne nous autorisent pas à bâtir de meilleures prévisions dans l'état des éléments dont nous disposons.

|                         | <b>Réalisé 2016</b> | <b>Réalisé 2017</b> | <b>Réalisé 2018</b> | <b>Budget 2019<br/>(hors RAR)</b> | <b>RAR 2019</b> |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------|
| <b>Recettes totales</b> | 41 445 869 €        | 34 647 048 €        | 42 386 036 €        | 59 555 751 €                      | 10 054 222 €    |
| <b>Dépenses totales</b> | 36 606 690 €        | 32 252 137 €        | 40 086 086 €        | 54 265 098 €                      | 15 344 875 €    |

|                                                                                                   |                    |                    |                    |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Recettes réelles de fonctionnement</b><br><i>(hors produits financiers et exceptionnels)</i>   | 20 988 289 €       | 19 419 992 €       | 22 651 240 €       | 22 208 400 €       |
| <b>Dépenses réelles de fonctionnement</b><br><i>(hors charges financières et exceptionnelles)</i> | 14 046 116 €       | 14 993 486 €       | 15 894 599 €       | 16 937 620 €       |
| <b>Epargne de gestion</b>                                                                         | <b>6 942 174 €</b> | <b>4 426 506 €</b> | <b>6 756 641 €</b> | <b>5 270 780 €</b> |
| <i>Résultat financier</i>                                                                         | -127 649 €         | -132 679 €         | -103 848 €         | -123 712 €         |
| <i>Résultat exceptionnel</i>                                                                      | -398 724 €         | -61 754 €          | 172 682 €          | -42 890 €          |
| <b>Epargne brute</b>                                                                              | <b>6 415 801 €</b> | <b>4 232 074 €</b> | <b>6 825 475 €</b> | <b>5 104 178 €</b> |
| <i>Remboursement du capital de la dette</i>                                                       | 458 566 €          | 1 082 547 €        | 411 297 €          | 601 800 €          |
| <b>Epargne nette</b>                                                                              | <b>5 957 235 €</b> | <b>3 149 526 €</b> | <b>6 414 177 €</b> | <b>4 502 378 €</b> |



Malgré un recours modéré à l'endettement au cours des années précédentes, notre capacité à recourir à l'emprunt est bonne et nous permet de répondre favorablement aux demandes nouvelles des collectivités. Le recours à l'emprunt est parfois la seule source de financement pour soutenir nos investissements à l'exemple du secteur des déchets ménagers et partiellement pour les réseaux de chaleur.

Notre épargne nette est en moyenne de cinq millions d'euros par an sur les quatre derniers exercices. Rapportée aux dépenses d'investissements sur la même période, elle représente un taux de prise en charge de 32% en moyenne.

|                                                                                        | Réalisé 2016       | Réalisé 2017       | Réalisé 2018     | Budget 2019<br>(hors RAR) | RAR 2019            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|---------------------------|---------------------|
| <b>Recettes d'investissement</b><br><i>(hors emprunt)</i>                              | 13 673 887 €       | 12 032 526 €       | 10 166 905 €     | 15 564 440 €              | 10 054 222 €        |
| <b>Dépenses d'investissement</b><br><i>(hors remboursement du capital de la dette)</i> | 14 625 659 €       | 13 680 795 €       | 16 393 630 €     | 16 691 743 €              | 15 344 875 €        |
| <b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>                                       | <b>5 464 028 €</b> | <b>2 583 804 €</b> | <b>598 750 €</b> | <b>3 976 875 €</b>        | <b>-5 290 653 €</b> |

|                                                             |                    |                    |                    |                     |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| <b>Dettes au 31/12</b>                                      | <b>4 495 155 €</b> | <b>4 185 551 €</b> | <b>7 849 181 €</b> | <b>12 071 920 €</b> |
| <b>Annuité de la dette</b><br><b>(refinancement inclus)</b> | 576 578 €          | 1 213 255 €        | 1 737 090 €        | 725 512 €           |
| <i>dont Intérêts de la dette</i>                            | 118 012 €          | 130 708 €          | 170 719 €          | 123 712 €           |
| <i>dont remboursement du capital de la dette</i>            | 458 566 €          | 1 082 547 €        | 1 566 371 €        | 601 800 €           |
| <b>Dont emprunts nouveaux</b>                               | 0 €                | 800 000 €          | 5 230 000 €        | 4 823 438 €         |
| <b>Capacité de désendettement</b><br><b>(année)</b>         | <b>0,70</b>        | <b>0,99</b>        | <b>1,15</b>        | <b>2,37</b>         |

Il nous faut également consacrer des moyens d'interventions spécifiques pour soutenir le plan d'actions issues de la stratégie énergétique à l'exemple de la planification énergétique, de l'animation des programmes PCAET/Tepos et des missions des conseillers en énergie partagée.

Ces capacités à agir nous permettent de présenter notre candidature à des appels à projets nationaux comme le Contrat de Transition Ecologique, l'Ecosystèmes de mobilité hydrogène. Il nous faut donc pouvoir consolider nos expertises métiers pour ce faire dans le domaine des mobilités, de l'urbanisme...

Cette présentation sera ajustée, complétée et enrichie de vos remarques, observations et suggestions pour être traduite en prévisions budgétaires.

Elle met en exergue la sensibilité de nos politiques :

- au contexte national et en particulier avec le projet de LFI 2020 dans lesquels nos actions vont devoir s'inscrire,
- à la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur la Transition Energétique Pour une Croissance Verte et à la loi Energie Climat,
- aux décisions des institutions territoriales et en particulier de la région chef de file de la transition énergétique qui, via le SRADDET fixe les objectifs de moyen long termes en lien avec les thématiques de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre ce changement climatique, de prévention et gestion de déchets et d'habitat et du SCORAN pour les activités numériques,
- à un environnement financier et fiscal qui ne laisse que peu de marge de manœuvre à nos collectivités adhérentes qui peuvent être amené à prioriser certaines politiques (services à la population, attractivité du territoire...). Cet aspect est notable dans le ralentissement de leur investissement en matière de développement et d'amélioration des réseaux d'éclairage public et de rénovation du patrimoine public.

#### LES PREVISIONS DU ROB 2020 VISENT A :

- Limiter les effets d'une éventuelle stagnation voire même une diminution de nos financements, par une mobilisation de nos crédits sur l'investissement et singulièrement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui est une recette de fonctionnement non affectée. Le SIEEEN s'engage chaque année à la réinvestir, en totalité, au profit des 309 communes de la Nièvre sur les réseaux de distribution d'électricité et les installations d'éclairage public respectant ainsi une affectation de fait de cette recette issue des consommations d'énergie. Notre épargne nette, après remboursement de la dette, nous permet de dégager un autofinancement annuel moyen de près de 5 millions d'euros soit un montant supérieur au produit de la TCFE.
- Poursuivre et intensifier avec nos collectivités adhérentes la collecte et la valorisation des bio-déchets qui doit contribuer à une stabilisation des dépenses. Si l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent, et poursuivent le développement du plan de prévention, la recherche de nouveaux débouchés et la mise à disposition des équipements ou des produits pour d'autres usages (plaquettes forestières, méthanisation).
- Etre un acteur référent dans l'économie circulaire par le tri, le recyclage, le réemploi et l'innovation en participant à la réduction des emballages,
- Mesurer l'impact direct ou induit du développement durable dans la production de nos services aux usagers et citoyens nivernais et œuvrer à massifier nos achats à l'instar du groupement régional pour la fourniture d'énergie,
- Renforcer encore la synergie de nos compétences pour s'attacher à apporter une réponse globale. Nous recherchons à mutualiser nos moyens entre nos collectivités adhérentes (conseiller en énergie partagée, ambassadrice du tri, de l'énergie, chargés de missions mobilité, planification énergétique,...),

- Poursuivre nos engagements issus de la loi TECV puis aujourd'hui de la loi Energie Climat qui se traduisent dans le programme d'actions de la stratégie énergétique de notre territoire départemental en le préparant à vivre sa transition énergétique à travers l'animation du dispositif « Territoire à énergie positive » et planification territoriale.
- Accentuer nos interventions en matière d'efficacité énergétique sur les bâtiments (AEG, DPE, CEP, appel à projet, qualité de l'air et mobilité décarbonée...), soutenir les actions des EIE du PNR Morvan et de l'ALEN sur la politique de l'habitat auprès des particuliers.
- Aider durablement les plus démunis dans le cadre de la précarité énergétique en prenant toute notre part à la définition d'un programme préventif dans cette période où les effets de la crise économique et sociale sont toujours très prégnants.
- Participer activement au retour à l'emploi des personnes écartées du marché de l'emploi par l'insertion des clauses sociales dans nos marchés,
- Devenir un opérateur de services numériques au profit de nos collectivités, les accompagner dans la mise en œuvre de leur système d'information territoriale et du guichet unique pour les travaux à proximité des réseaux et permettre aux petites et moyennes collectivités d'avoir une meilleure connaissance de leur domaine public via le SIG et demain le PCRS.

Dans cette période où l'on tente de redéfinir nos modèles économiques via la transition énergétique, via l'économie circulaire et fonctionnelle, la numérisation des actes de la vie civile et sociale, le SIEEEN doit, préparer et accompagner ses adhérents en se montrant plus que jamais solidaire de ses collectivités (département, communes et intercommunalités), de ses partenaires professionnels et de l'ensemble des nivernais en leur réservant un maximum de moyens à la fois humains, techniques et financiers afin de faciliter leur inclusion.

**Il vous appartient d'examiner et de débattre de ces orientations budgétaires pour 2020 qui devraient être ensuite traduites dans les différents budgets du SIEEEN à hauteur environ de 38 millions d'euros.**